

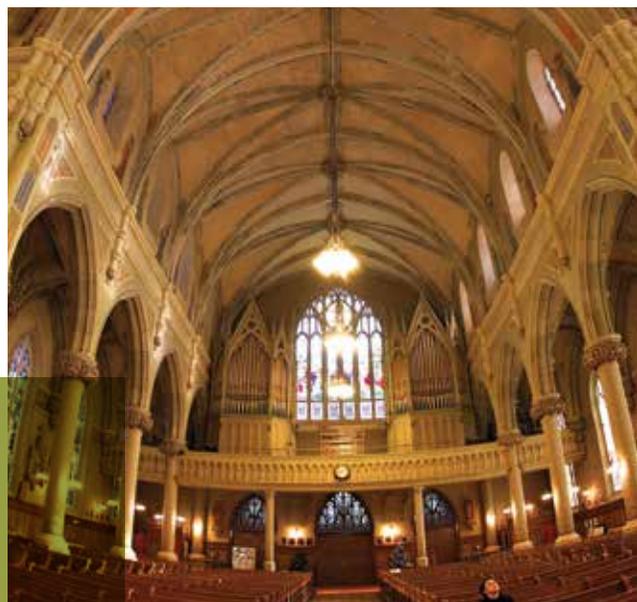


MUTUELLE
D'ASSURANCE
EN ÉGLISE

AGENCE EN ASSURANCE DE DOMMAGES



RAPPORT ANNUEL 2021



LE DÉBUT
D'UNE ÈRE NOUVELLE





Table des MATIÈRES

Présentation

Plus qu'un simple assureur	4
Mission Vision Valeurs	5
Faits saillants 2021	7
Mot du président	8
Mot de la directrice générale par intérim	10
Revue des activités 2021	12

Gouvernance

Structure organisationnelle	15
Nouvelle composition du conseil d'administration	16
Membres du conseil d'administration et dirigeants 2021.	18
Membres des comités 2021	18
Conseil d'administration et comités	19

États financiers

Rapport de l'auditeur indépendant.	22
État des résultats.	25
État du résultat global.	27
État des variations de l'avoir des membres	28
État de la situation financière.	29
État des flux de trésorerie.	30
Notes complémentaires	31

Les photos de l'ensemble du rapport annuel
proviennent de nos activités et d'églises
membres de la Mutuelle.



Plus qu'un simple **ASSUREUR**

Depuis plus de 165 ans, la Mutuelle résiste au temps malgré les perturbations qu'elle a pu vivre au cours de toutes ces années, les changements organisationnels et le contexte en constante transformation du milieu des églises. Sa force ? L'entraide et la volonté de ses membres de demeurer unis au sein d'une organisation spécifique, le mutualisme, qui leur permet de prendre part à l'élection des dirigeants et aux prises de décisions importantes.

En effet, la Mutuelle appartient à ses membres. Il s'agit là d'un avantage majeur qui ne se retrouve pas dans une compagnie privée où les membres ne sont pas propriétaires. Cette différence substantielle fait de la Mutuelle sa richesse et sa particularité. Il en revient donc à chaque membre d'en tirer profit à chaque occasion qu'il a de faire valoir son opinion, notamment en utilisant son droit de vote le temps venu des élections.

Il est également important de se rappeler qu'en faisant partie de la Mutuelle, chaque membre contribue aussi à la santé financière de la communauté catholique, car les efforts de chacun en matière de prévention se traduisent par un effet collectif positif pour l'ensemble des membres. Grâce au mutualisme et à la mise en commun des ressources qu'il sous-tend, les membres se dotent aussi collectivement de moyens exceptionnels leur permettant de maintenir et même d'améliorer la qualité de leur profil de risque pour l'avenir, tout en profitant d'une protection conçue pour eux. Être membre de la Mutuelle d'assurance en Église n'est donc pas une simple affaire de contrat, c'est une histoire de cœur et de fierté.

Enfin, parce qu'elle évolue depuis toutes ces années dans le milieu singulier des églises, la Mutuelle est aussi très au fait des défis présents et futurs auxquels ses membres doivent faire face et a pour atout de bien connaître leurs besoins. C'est pour cela qu'elle prend en considération l'importance de leur offrir une solution d'assurance unique (produits exclusifs, approche préventionniste personnalisée, tarifs raisonnables, participation aux profits réalisés), une équipe dévouée, un service à la clientèle hors pair et des services supplémentaires tels que le Centre d'entraide et de prévention qui ne se retrouvent pas chez d'autres assureurs.



NOTRE MISSION

Soutenir, par l'entraide et la mise en commun, les besoins d'assurance de l'Église catholique romaine au Québec.

NOTRE VISION

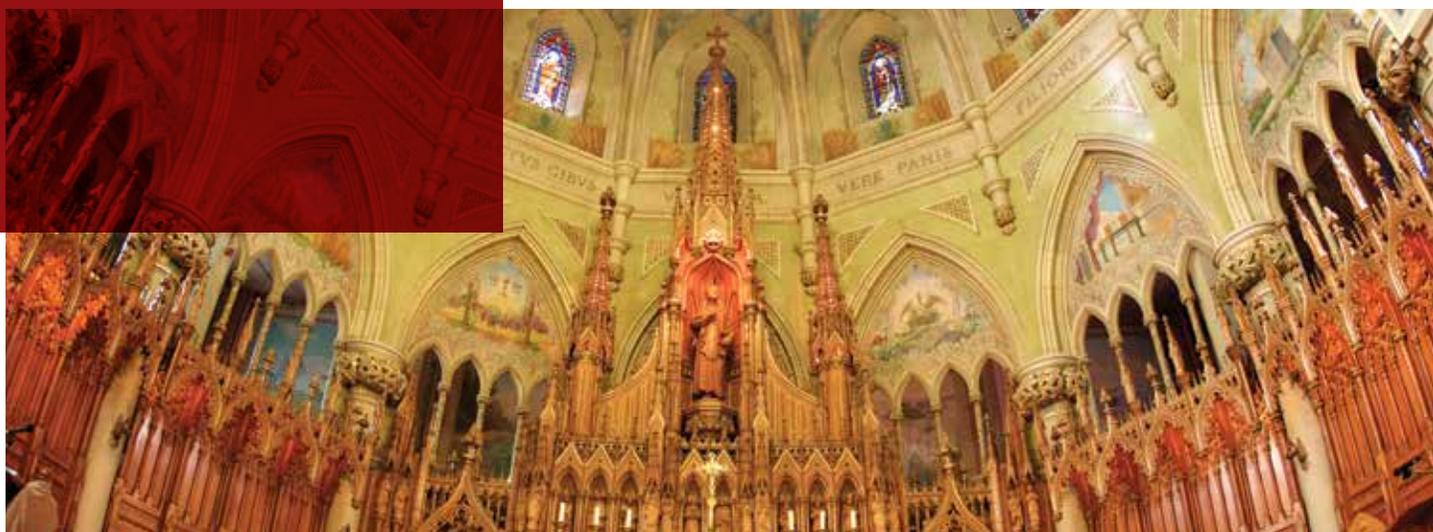
Être un partenaire privilégié pour les fabriques, les diocèses, les évêchés et les institutions religieuses.

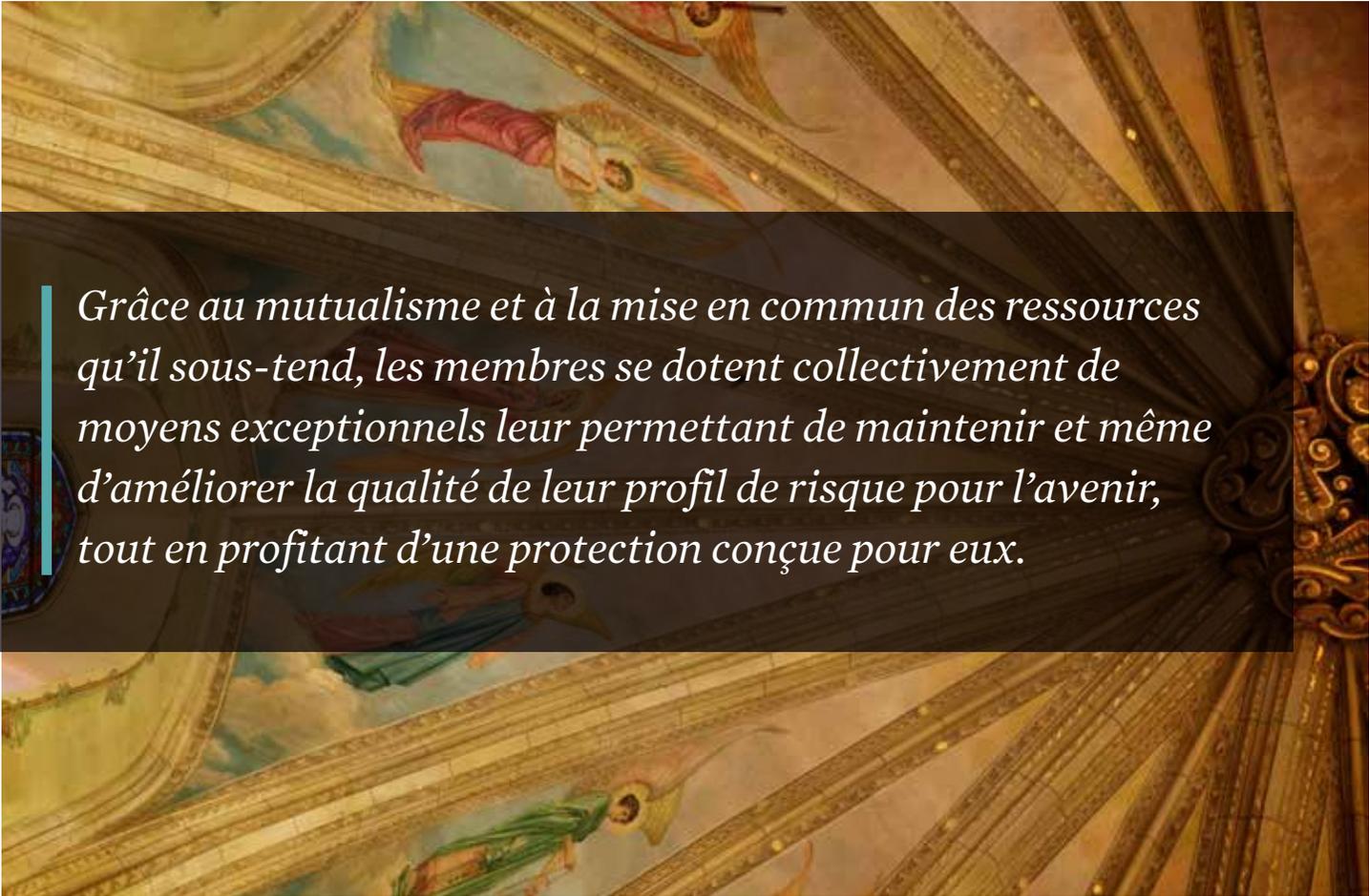
Être reconnue par les responsables de bâtiments religieux comme le meilleur fournisseur de produits d'assurance.

Être reconnue par la communauté financière et les organismes de réglementation comme une institution financière solide, crédible et compétente.

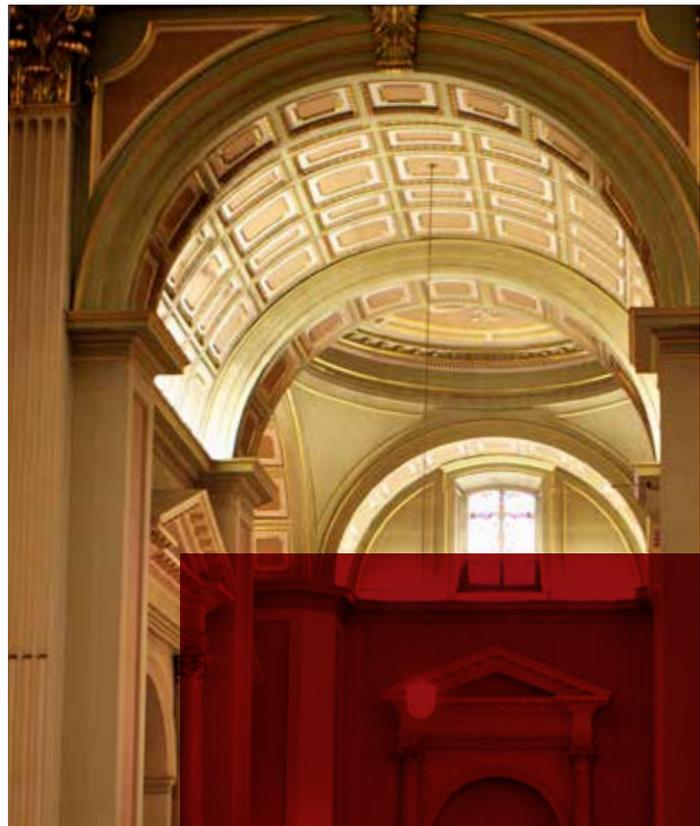
NOS VALEURS

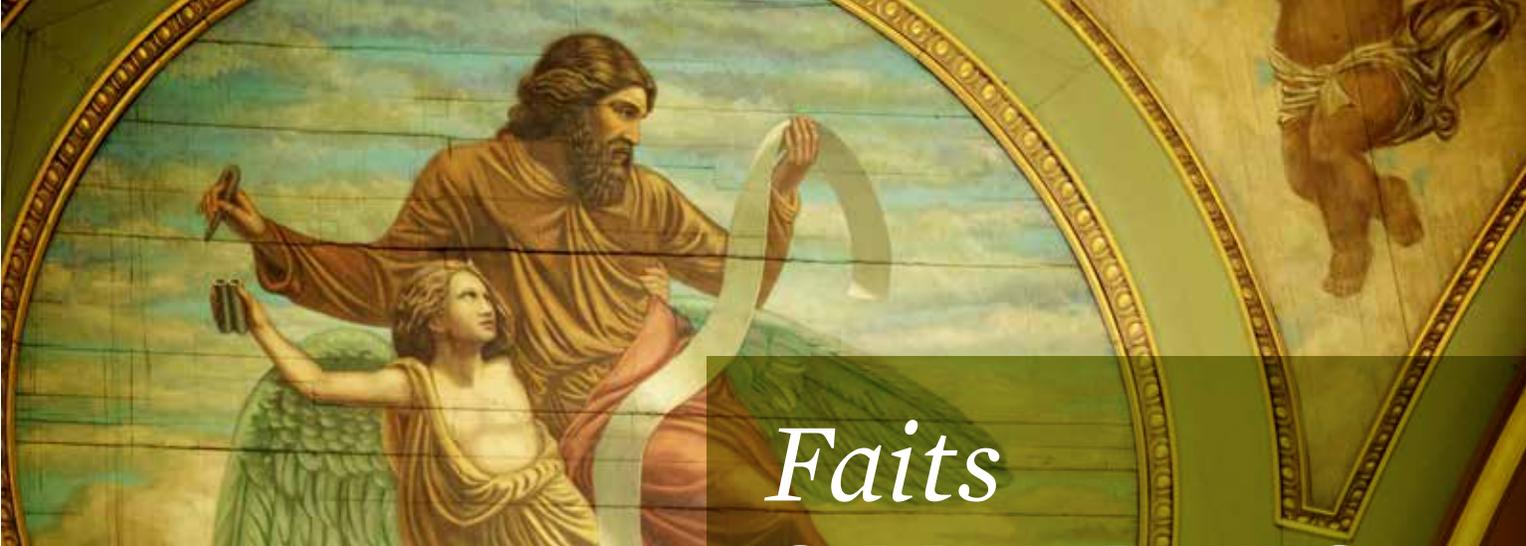
- La protection, la dignité et la valorisation de chaque membre;
- La primauté de l'intérêt collectif sur l'intérêt individuel;
- L'entraide, la solidarité, l'équité et la bonne foi;
- Le mutualisme;
- La gouvernance démocratique et la transparence;
- La prévention et la prudence – garantes de notre solidité financière et de notre pérennité.





Grâce au mutualisme et à la mise en commun des ressources qu'il sous-tend, les membres se dotent collectivement de moyens exceptionnels leur permettant de maintenir et même d'améliorer la qualité de leur profil de risque pour l'avenir, tout en profitant d'une protection conçue pour eux.





Faits

SAILLANTS

Notre communauté des membres
en quelques chiffres

Calculé en nombre de polices.

3,48 G\$

**VALEUR PROTÉGÉE
ET ASSURÉE**
du patrimoine religieux

0,6 M\$

**SOMME REDISTRIBUÉE
EN 2021**

1 556

LIEUX ASSURÉS

532

**FABRIQUES
DESSERVIES**

126

**INSTITUTIONS
D'AUTRES
CONFESSIONS**

27

**INSTITUTIONS
RELIGIEUSES
CATHOLIQUES
ROMAINES**

685

**NOMBRE TOTAL
DE POLICES**

Ces données arrondies ont été évaluées
en date du 31 décembre 2021.



Mot du PRÉSIDENT



Chers membres,

Après une période de turbulences mondiales et de perturbations en matière de gouvernance au sein de la Mutuelle d'assurance en Église (MAE), nous voilà repartis sur de nouvelles bases depuis la nomination, par les membres, du tout nouveau conseil d'administration lors de l'assemblée générale annuelle du 27 mai 2021 et depuis la fin de l'administration provisoire en date du 13 août 2021.

En effet, à l'issue de cette assemblée et du processus d'élection, sept (7) postes ont été pourvus suivant la nouvelle composition du conseil d'administration et les paramètres de représentativité établis par l'administrateur provisoire pour rétablir une saine gouvernance à la Mutuelle. Cette dernière peut donc maintenant s'appuyer sur un conseil composé d'administrateurs chevronnés qui sont déjà, après une brève période de transition et d'immersion, bien à l'œuvre. Je peux vous assurer que j'ai l'entière collaboration de tous les membres du conseil d'administration qui apportent chacun leur bagage d'expériences diversifiées et qu'ensemble, nous

arrivons déjà à d'heureux résultats. Les sept premiers mois de notre mandat ont d'ailleurs été chargés et nous ont permis de bien évaluer la situation de la Mutuelle avec ses forces et ses faiblesses en plus de nous attaquer rapidement à divers dossiers d'importance dont voici un aperçu.

Révision des comités

La Mutuelle compte trois comités : le comité d'éthique, le comité d'audit et, son dernier-né, le comité de suivi et de contrôle des pratiques commerciales. Ceux-ci permettent à la Mutuelle d'établir sa gouvernance sur de solides assises.

Le comité d'éthique a élaboré et adopté un tout nouveau code d'éthique et de déontologie qui est aussitôt entré en vigueur. Cela nous apparaissait comme un élément critique pour repartir sur des bases saines et s'assurer de la confiance de tous les intervenants. Le comité d'audit, quant à lui, a travaillé sur les états financiers en plus de se pencher sur le dossier des placements de la Mutuelle. Puis, dans le contexte des turbulences des dernières années au sein de la gouvernance, un comité de suivi et de contrôle des pratiques commerciales a été créé en août 2021. Celui-ci a pour mandat d'effectuer le suivi des pratiques commerciales de la Mutuelle et de s'assurer du respect des engagements qu'elle prend auprès des assurés. Il doit également, dès qu'il prend connaissance d'une situation qui est susceptible d'entraîner une détérioration appréciable de la situation financière de la Mutuelle, d'une autre situation qui est contraire aux pratiques de gestion saine et prudente ou d'une situation qui est contraire aux saines pratiques commerciales, en aviser le conseil d'administration et le directeur général par écrit.

Plan de révision de la gouvernance

L'automne a aussi été occupé à commencer la révision de l'ensemble des politiques internes de gouvernance afin de les simplifier et de les rendre plus cohérentes. Dans cette optique, le conseil doit veiller à ce que la Mutuelle réponde aux exigences des régulateurs tout en ayant un cadre de gestion efficace et efficient afin que l'énergie de l'équipe soit principalement dirigée vers les services aux membres.

Par ailleurs, en août dernier, je vous annonçais que le conseil d'administration allait revoir la Politique et la formule d'attribution afin de s'assurer que les meilleures pratiques de gestion sont toujours appliquées dans le partage de la richesse avec les membres. Chose promise, chose due : la nouvelle Politique sur l'attribution a été adoptée en novembre dernier et vous sera présentée à l'assemblée générale annuelle 2022. Elle vise à lier dans le temps le versement de l'attribution et l'évolution des capacités financières de la Mutuelle.

Planification stratégique

Alors que le dernier exercice de planification stratégique remontait à plusieurs années, nous avons jugé essentiel de relancer cette démarche qui se trouve maintenant au sommet de nos priorités. Ce faisant, nous désirons réexaminer notre mission, comprendre notre environnement, nous doter de cibles réalistes à atteindre à moyen terme et définir les moyens et un plan d'action pour y arriver. À cet effet, un contrat avec un consultant externe a été signé en décembre 2021. L'exercice demandera également l'apport de la direction et des employés, mais aussi celui des membres. D'ailleurs, dès le printemps 2022, nous prévoyons organiser de petits groupes de discussion auxquels vous serez appelés à participer.

Départ du directeur général

Je vous rappelle le départ de M. Serge Ouellette, directeur général, qui occupait le poste depuis le 29 avril 2019. Durant la recherche d'une nouvelle personne pour pourvoir le poste, Me Colette St-Martin, directrice des affaires juridiques et du secrétariat corporatif à la Mutuelle, assume le rôle de directrice générale par intérim.

Le conseil d'administration et toute l'équipe de la Mutuelle tiennent à remercier M. Ouellette de tous les efforts qu'il a déployés au service de la communauté.

2021 en chiffres

Cette année, la Mutuelle affiche un résultat global profitable de 3,34 M \$, incluant les rendements sur les placements, dont voici les principaux faits saillants :

À ce jour, la Mutuelle demeure bien capitalisée. Elle a contribué au maintien du patrimoine religieux par son expertise et, financièrement, sous forme d'attribution, de subventions et de programmes.

Les primes brutes acquises ont augmenté de 14,6 % par rapport à l'année précédente pour atteindre 10,51 M \$. Cette augmentation est principalement due à l'ajout de nouveaux membres et à l'indexation des valeurs assurées.

La portion de cette prime cédée aux réassureurs a augmenté de 600 000 \$, soit environ 17,3 % par rapport à 2020, à la suite de l'augmentation des valeurs assurées et de l'ajout d'une tranche supplémentaire en prévision d'éventuels tremblements de terre. La Mutuelle a ainsi augmenté de 12,9 % ses revenus disponibles pour l'ensemble de ses opérations qui s'établissent à 6,4 M \$.

En 2021, nous avons noté une baisse notable au niveau du nombre de réclamations liée en grande partie à la pandémie et à l'absence d'événements climatiques significatifs. Les dégâts d'eau (infiltration/inondation/refoulement/bris de tuyaux) sont en croissance encore cette année et représentent une partie importante des indemnités versées. Les réclamations pour responsabilité civile demeurent cette année un aspect préoccupant qui pourrait affecter la rentabilité de la Mutuelle. Heureusement, aucun incendie majeur n'a été rapporté en 2021.

Les dépenses de fonctionnement ont légèrement augmenté d'environ 175 000 \$. Cet accroissement est en partie lié à l'augmentation du coût de la vie et à l'embauche de personnel pour pourvoir des postes vacants. Il a toutefois été amoindri par les économies obtenues grâce à la négociation de nouvelles ententes de partenariat. La situation de la pandémie nous aura aussi permis de revoir et d'améliorer nos processus d'affaires, tout en optimisant les services offerts.

Les frais de gouvernance sont demeurés sensiblement les mêmes que ceux des années passées. Cependant, la Mutuelle a dû assumer des frais exceptionnels de près de 465 000 \$ découlant de litiges reliés à la gouvernance et de nombreuses procédures légales entourant l'administration provisoire.

Le produit des opérations d'assurance s'élève donc à 2,76 M \$ cette année alors que l'excédent des produits par rapport aux charges s'élève, lui, à 4,22 M \$ avant de tenir compte des frais de litiges reliés à la gouvernance mentionnés plus haut.

En terminant,

J'aimerais remercier tous les employés de la Mutuelle pour leur engagement à donner aux membres un service exceptionnel en ces temps extraordinaires et également pour leur soutien au conseil d'administration en cette période de transition exceptionnelle, il faut bien le dire.

« Je plie, et ne romps pas », écrivait Jean de La Fontaine dans sa fable Le Chêne et le Roseau. C'est dans des moments de perturbations et de transition comme ceux que la Mutuelle a connus dernièrement que cette citation prend tout son sens. Forte d'une expertise unique acquise en plus de 165 ans, d'une équipe solide et dynamique et de membres solidaires, la Mutuelle a effectivement fait preuve d'une grande résilience. Elle a su garder le cap et naviguer au travers des remous. À présent, la Mutuelle peut et doit se tourner vers l'avenir, se permettre de rêver et se donner les moyens de ses ambitions. Au nom du conseil d'administration, je vous affirme que tel est aussi notre souhait et que nous serons présents à chacune des étapes vers la définition et la réalisation de cette vision commune.



Louis Héroux
Président du conseil d'administration
Mutuelle d'assurance en Église

Mot de la **DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM**



Chers membres,

L'année 2021 a été une année de mouvement, de transition et de consolidation à la Mutuelle. En plus de la nomination du nouveau conseil d'administration qui a pu, depuis le début de son mandat, abattre une quantité considérable de travail, 2021 a également été riche en ce qui a trait aux opérations de la Mutuelle.

La force de l'équipe

Sans une équipe solide, la Mutuelle ne pourrait fonctionner et offrir les services de qualité qu'on lui connaît. C'est pourquoi elle se fait un point d'honneur de mettre tout en œuvre pour garder ses employés et en embaucher de nouveaux lorsqu'elle le juge nécessaire. Actuellement, elle peut non seulement compter sur ses piliers de longue date qui, pour certains, sont au service de la Mutuelle depuis 8, 12 et même 23 ans, mais en plus, elle peut maintenant aussi s'appuyer sur quatre nouvelles personnes qui

ont rejoint l'équipe cette année. En effet, l'équipe de souscription a accueilli deux nouvelles agentes en assurance de dommages et une adjointe surnuméraire après avoir par ailleurs perdu une souscriptrice partie relever d'autres défis professionnels. La Mutuelle peut également compter sur une nouvelle directrice des finances qui a pourvu le poste au printemps dernier. Par ailleurs, une des agentes en assurance de dommages déjà en poste s'est vu confier le poste de coordonnatrice aux opérations.

Je tiens à remercier l'ensemble des membres de l'équipe de la Mutuelle pour le soutien et la solidarité dont ils ont fait preuve et surtout pour leur engagement et leur dévouement envers chacun d'entre vous, chers membres.

De nouveaux membres

Malgré les tribulations de l'année, tant en ce qui concerne la pandémie qu'en ce qui concerne la gouvernance de la Mutuelle, cette dernière a tout de même réussi à souscrire 22 nouvelles polices. Cela correspond en fait à deux nouveaux contrats de plus qu'en 2020.

De nouveaux services pour les membres

À l'automne 2020, la Mutuelle s'est dotée d'un nouvel outil de communication avec ses membres : un espace client sécurisé sur le Web. Cet outil facile à utiliser lui permet notamment de partager des documents d'assurance ou des données privées avec ses membres en tout temps. Nous sommes heureux de constater qu'en 2021, 90 % des membres sont passés à l'action et ont activé leur compte.

De plus, afin de mieux répondre aux besoins d'un plus grand nombre de membres, notamment en période de pandémie, la Mutuelle a lancé des formations en ligne accessibles depuis l'espace client. Ainsi, trois formations portant sur la prévention ont déjà été réalisées pour outiller les membres dans leur prise de décision alors que d'autres seront ajoutées en 2022, tant en matière de prévention que d'assurance.

Optimisation des dépenses en technologies de l'information

À l'issue du contrat de service avec son fournisseur unique en matière de téléphonie, de bureautique et d'Internet, la Mutuelle a choisi de conclure des contrats avec de nouveaux fournisseurs, et ce, au terme d'un appel de propositions. Ces nouveaux contrats de service couvrant tous les besoins en technologies de l'information de la Mutuelle lui ont permis de réduire la facture annuelle totale de 160 000 \$. En 2021, la Mutuelle a déjà épargné près de 100 000 \$, les nouvelles ententes étant entrées en vigueur le 1^{er} mai 2021 et des frais de migration étant applicables.

Contrôles internes

Afin de s'assurer d'avoir un portrait exact de sa gestion interne, la Mutuelle a procédé à un nouvel audit de conformité. Elle a également entrepris un nouvel exercice de gestion intégrée des risques afin de favoriser sa santé financière et globale.

À l'instar du conseil d'administration et forte de son dynamisme, l'organisation de la Mutuelle s'est, elle aussi, tournée vers l'avenir afin d'offrir à ses membres le meilleur service possible au meilleur coût possible. L'optimisation de ses ressources se poursuivra en 2022, une année que nous envisageons déjà avec enthousiasme.



Colette St-Martin
Directrice générale par intérim
Mutuelle d'assurance en Église





Revue des **ACTIVITÉS 2021**

Assemblée générale annuelle 2021

L'assemblée générale annuelle, présidée par l'administrateur provisoire, s'est tenue pour la première fois en mode virtuel, par visioconférence, le 27 mai 2021. Dans le cadre de cette assemblée, les membres ont pu poser leurs questions en direct par écrit et obtenir une réponse verbale également en direct.

À l'issue de cette assemblée, les membres ont doté la Mutuelle d'assurance en Église d'un tout nouveau conseil d'administration. Celui-ci est composé d'administrateurs chevronnés qui sont, depuis, bien à l'œuvre.

Espace client

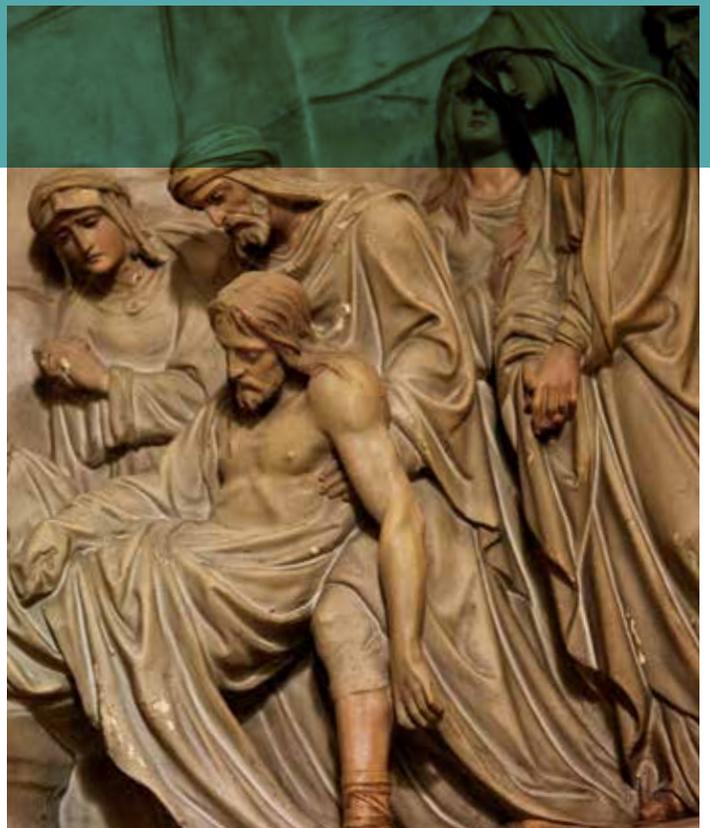
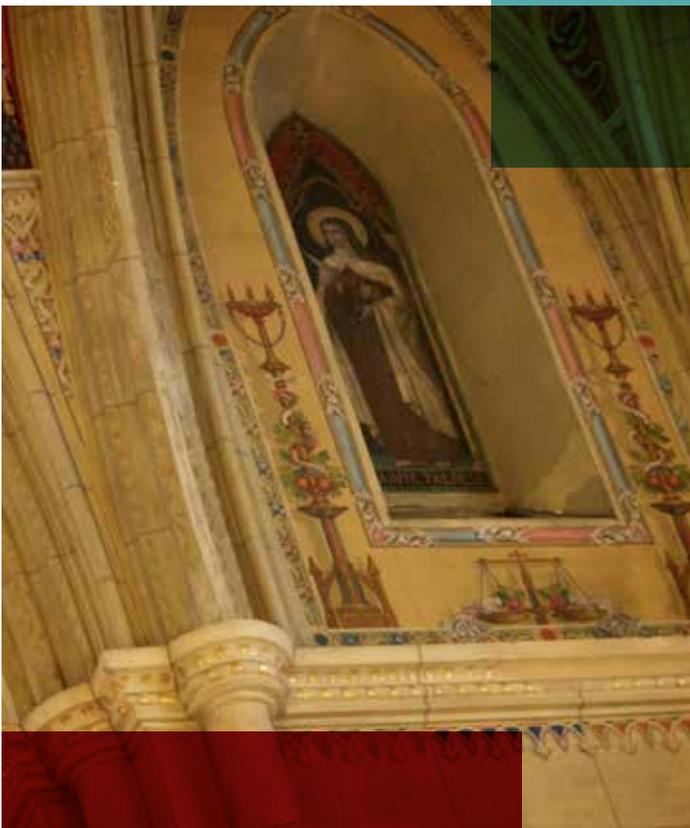
Alors qu'à l'automne 2020, les coordonnateurs aux assurances de l'ensemble des membres étaient invités à activer leur compte sur le nouvel espace client de la Mutuelle, ce réseau sécurisé qui lui permet notamment de partager des documents ou des données privés avec ses membres, nous avons été heureux de constater qu'en 2021, 90% des membres sont passés à l'action. La transition vers cet espace client a été particulièrement facile grâce à l'ouverture, la collaboration et l'enthousiasme de la grande majorité des membres face à cette nouvelle plateforme, ce qui a d'ailleurs enchanté l'équipe responsable de sa mise en place.

Formations Web

En 2021, dans un contexte de pandémie et de restrictions, la Mutuelle a mis sur pied des formations vidéo accessibles sur l'espace client de la Mutuelle pour permettre aux membres de continuer à approfondir leurs connaissances sur différents sujets. En tout, trois formations ont été réalisées et mises à la disposition des membres :

- 1** Prévenir les chutes de murs de pierres ou de briques;
- 2** Prévenir les dégâts d'eau;
- 3** Prévenir les dangers liés aux décorations liturgiques.

Ainsi, toutes les personnes ayant activé leur espace client, que ce soit à titre de coordonnateur, de président ou d'invité, ont dorénavant accès à ces formations dans le confort de leur bureau ou de leur domicile.



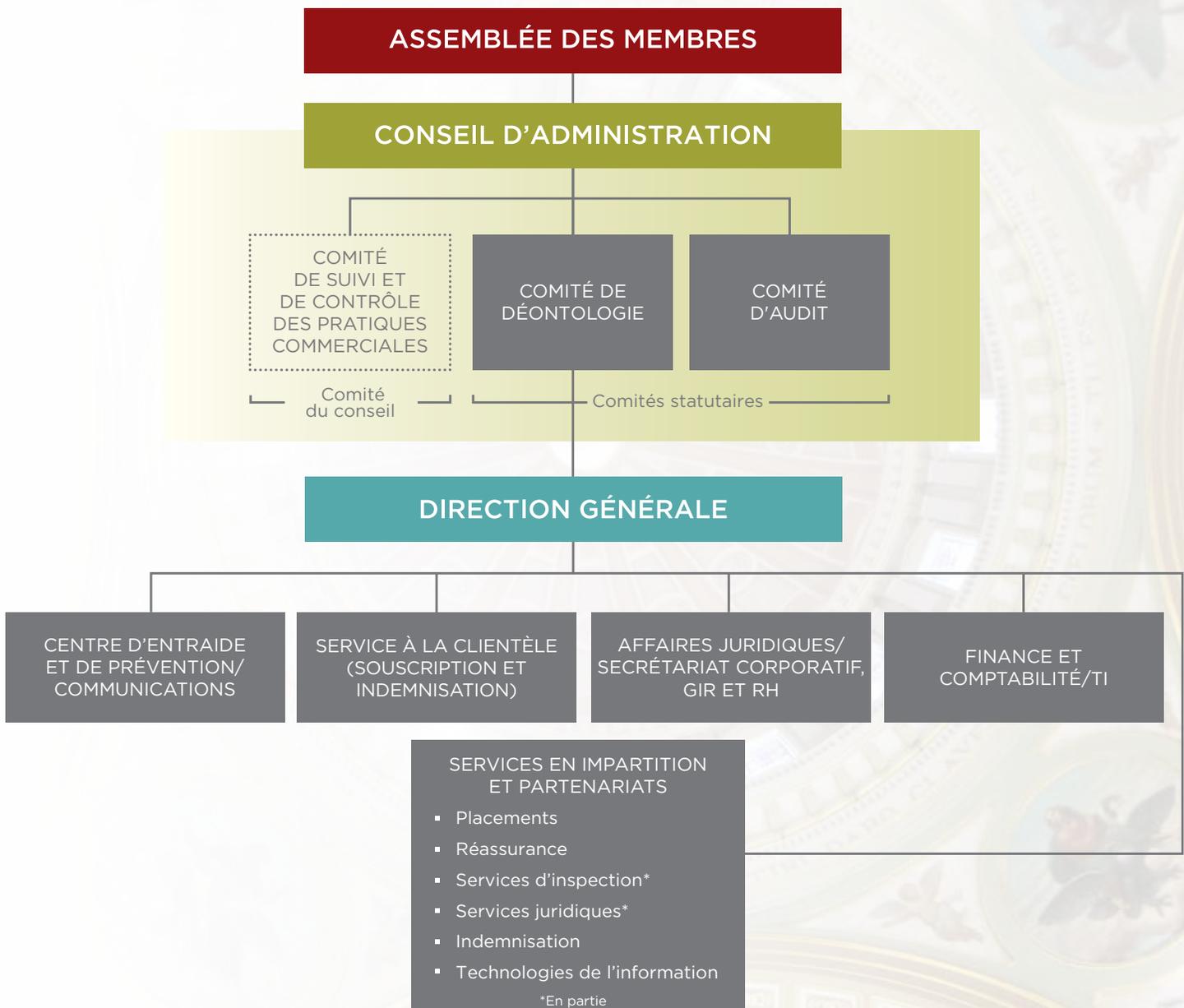




GOUVERNANCE

En tant qu'institution financière réglementée, la Mutuelle d'assurance en Église doit s'assurer du respect des lois et de la protection de l'intérêt des membres et du public. À cette fin, la Mutuelle a établi un programme de gouvernance qui s'inspire des meilleures pratiques sur la régie d'entreprise tout en les adaptant à son caractère mutualiste particulier et à sa taille.

Structure ORGANISATIONNELLE





Nouvelle composition DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rappelons qu'en 2020, le Règlement intérieur a été modifié afin d'introduire les paramètres de représentativité pour les représentants des membres et de réserver des postes pour des administrateurs indépendants conformément à la législation applicable.

Loi sur les assureurs, art. 99. Un assureur autorisé du Québec doit appliquer une politique visant à favoriser, notamment, **l'indépendance, la compétence et la diversité** des membres de son conseil d'administration et des comités constitués en son sein.

Loi sur les assureurs, art. 274. La **moitié au moins** du conseil d'administration d'une société mutuelle doit être **constituée de mutualistes**.

Ligne directrice sur la gouvernance (AMF) Par ailleurs, l'Autorité s'attend à ce que les **membres du conseil d'administration de l'institution financière soient majoritairement indépendants**. La notion d'indépendance est caractérisée par la capacité des membres du conseil d'administration à exercer, collectivement ou individuellement, un **jugement objectif et impartial** sur les affaires de l'institution financière **sans influence indue de la haute direction ou des parties intéressées**.

Quatre représentants des membres

Ainsi, quatre sièges sur les sept que compte le conseil d'administration sont réservés aux représentants des membres. Ceux-ci ont été répartis selon une division territoriale et le type de membres afin d'arriver à un nombre de membres équivalents pour chaque catégorie.

« Région Centre »

Tous les membres qui font partie de l'Église catholique romaine sur le territoire du diocèse de Montréal.

« Région Nord »

Tous les membres qui font partie de l'Église catholique romaine sur le territoire des diocèses d'Amos, Chicoutimi, Baie-Comeau, Rouyn-Noranda, Mont-Laurier, Joliette, Trois-Rivières, Québec, Gatineau, Saint-Jérôme, Valleyfield.

« Région Sud »

Tous les membres qui font partie de l'Église catholique romaine sur le territoire des diocèses de Saint-Jean-Longueuil, Saint-Hyacinthe, Sherbrooke, Nicolet, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Rimouski, Gaspé.

« Autres Institutions »

Tous les membres non rattachés au clergé de l'Église catholique romaine (les institutions religieuses, les OBNL et les autres confessions chrétiennes).

Trois administrateurs indépendants

Les trois autres postes sont occupés par des administrateurs indépendants afin d'avoir une vision objective et exclusivement basée sur l'intérêt de la Mutuelle. Ceux-ci ne doivent avoir aucun lien avec la Mutuelle ou avec l'un ou l'autre de ses membres.

En mai 2021, la notion d'administrateur indépendant a fait l'objet d'une précision à l'article 25 du Règlement intérieur.

(...)

Un administrateur est indépendant s'il n'a pas et n'a pas eu au cours des trois (3) dernières années, de relations importantes, directes ou indirectes, avec la Mutuelle ou avec l'un ou l'autre de ses Membres, notamment en étant ou ayant été :

- i. un employé de la Mutuelle;
- ii. un administrateur de la Mutuelle, sauf dans le cas d'un administrateur sollicitant un nouveau mandat;
- iii. un employé, un administrateur ou l'équivalent d'un administrateur, un membre de comité ou une personne autrement impliquée au sein d'un Membre de la Mutuelle;
- iv. un employé ou un administrateur au sein d'une personne morale qui transige avec la Mutuelle ou qui transige personnellement avec elle ou avec l'un de ses Membres;
- v. le conjoint, l'enfant ou l'enfant du conjoint des personnes décrites aux sous-paragraphes i, ii, iii et iv.

Tous égaux devant les membres

En conformité avec le principe de mutualité, le Règlement intérieur prévoit que chaque membre détient un droit de vote pour tous les postes d'administrateurs.

Le Règlement prévoit également que les vacances au sein du conseil qui surviennent en cours de terme seront nécessairement comblées par une élection par les membres.



Membres du conseil d'administration et dirigeants 2021

LOUIS HÉROUX, *président*

Élu le 27 mai 2021 et président depuis le 27 mai 2021
Administrateur indépendant

ANDRÉ BOUCHARD, *vice-président*

Élu le 27 mai 2021 et vice-président depuis le 27 mai 2021
Région Nord

LUCIEN BERGERON, *administrateur*

Élu le 27 mai 2021
Administrateur indépendant

DENIS CAPISTRAN, *administrateur*

Élu le 27 mai 2021
Région Sud

NIQUETTE DELAGE, *administratrice*

Élue le 27 mai 2021
Région Centre

SÉBASTIEN FROIDEVAUX, *administrateur*

Élu le 27 mai 2021
Autres institution

NORMAND LAFRENIÈRE, *administrateur*

Élu le 27 mai 2021
Administrateur indépendant

À la suite du jugement rendu par la Cour supérieure le 26 février 2020 dotant la Mutuelle d'une administration provisoire, l'administrateur provisoire a exercé les pouvoirs du conseil d'administration à compter de cette date. Le 27 mai 2021, lors de l'assemblée générale annuelle, un tout nouveau conseil d'administration a été élu. L'administrateur provisoire a exercé une transition jusqu'au jugement de la Cour supérieure rendu le 13 août 2021 le libérant de son mandat.

SERGE OUELLETTE, *directeur général*

Non-membre du CA
Départ en février 2022

COLETTE ST-MARTIN, *secrétaire corporative*

Non-membre du CA

CHANTAL LAPOINTE, *directrice des finances*

Non-membre du CA

Membres des comités 2021

COMITÉ DE SUIVI ET DE CONTRÔLE DES PRATIQUES COMMERCIALES

Créé le 12 août 2021

ANDRÉ BOUCHARD

Président depuis le 15 novembre 2021

NIQUETTE DELAGE

LOUIS HÉROUX

COMITÉ D'AUDIT

NORMAND LAFRENIÈRE

Président depuis le 13 juillet 2021

SÉBASTIEN FROIDEVAUX

LUCIEN BERGERON

LOUIS HÉROUX

Membre d'office

COMITÉ D'ÉTHIQUE

NIQUETTE DELAGE

Présidente depuis le 12 juillet 2021

ANDRÉ BOUCHARD

DENIS CAPISTRAN

LOUIS HÉROUX

Membre d'office

NORMAND LAFRENIÈRE

COMITÉ STRATÉGIES ET FINANCES

Aboli le 12 août 2021

En 2020, la Mutuelle a été sous administration provisoire toute l'année à partir du 26 février. Les comités ont donc été inopérants à compter de cette date, et ce, jusqu'à la nomination du nouveau conseil d'administration le 27 mai 2021.



Conseil d'administration ET COMITÉS

Le mandat du **PRÉSIDENT**

Le président dirige les travaux du conseil. Il est le principal lien entre ce dernier et la haute direction et veille à la mise en œuvre des décisions du conseil. Il agit à titre de représentant de la Mutuelle en toute matière qui relève du conseil d'administration.

Le conseil **D'ADMINISTRATION**

Le conseil d'administration assure la gouvernance de la Mutuelle. Il a un rôle de surveillance et d'orientation des activités de la Mutuelle afin d'en assurer la santé et la pérennité. Il est responsable d'assumer les devoirs et responsabilités prévus par la législation et les lignes directrices émises par l'Autorité des marchés financiers (AMF) et exerce tous les pouvoirs nécessaires à cette fin. Il peut notamment créer des postes de direction, des comités et tout autre organe nécessaire aux opérations de la Mutuelle et à la réalisation de sa mission.

Le conseil d'administration peut affecter des sommes à des projets spéciaux, décider d'une attribution, opérer des distinctions entre des catégories de membres et prendre toute autre décision de même nature.

Le comité **D'AUDIT**

Le comité d'audit a l'obligation d'examiner tous les états financiers destinés au conseil d'administration avant qu'ils ne lui soient remis ainsi que tout autre mandat qui pourrait, de temps à autre, lui être confié par le conseil d'administration.

Il doit déposer les états financiers au conseil d'administration et en recommander l'approbation finale. Ce faisant, il doit tenir compte des résolutions du conseil quant à ceux-ci et agir en conséquence.

Le comité doit faire rectifier toute erreur ou tout renseignement inexact dans les états financiers et, lorsque ces états financiers ont été transmis aux membres, en informer l'assemblée des membres.

Le comité **D'ÉTHIQUE**

Le comité d'éthique doit adopter les règles d'éthique dont doit obligatoirement se doter la Mutuelle. Ces règles lient le conseil d'administration. De plus, il doit transmettre copie de ces règles à l'AMF.

Ces règles doivent notamment porter sur les sujets suivants :

- 1** la conduite de ses administrateurs et de ses dirigeants;
- 2** la conduite de la Mutuelle avec les personnes physiques et les groupements qui lui sont intéressés;
- 3** les formalités et les conditions des contrats avec ces personnes et ces groupements.

Le comité d'éthique doit veiller à l'application des règles d'éthique et de déontologie et aviser, par écrit et sans délai le conseil d'administration de tout manquement à celles-ci.

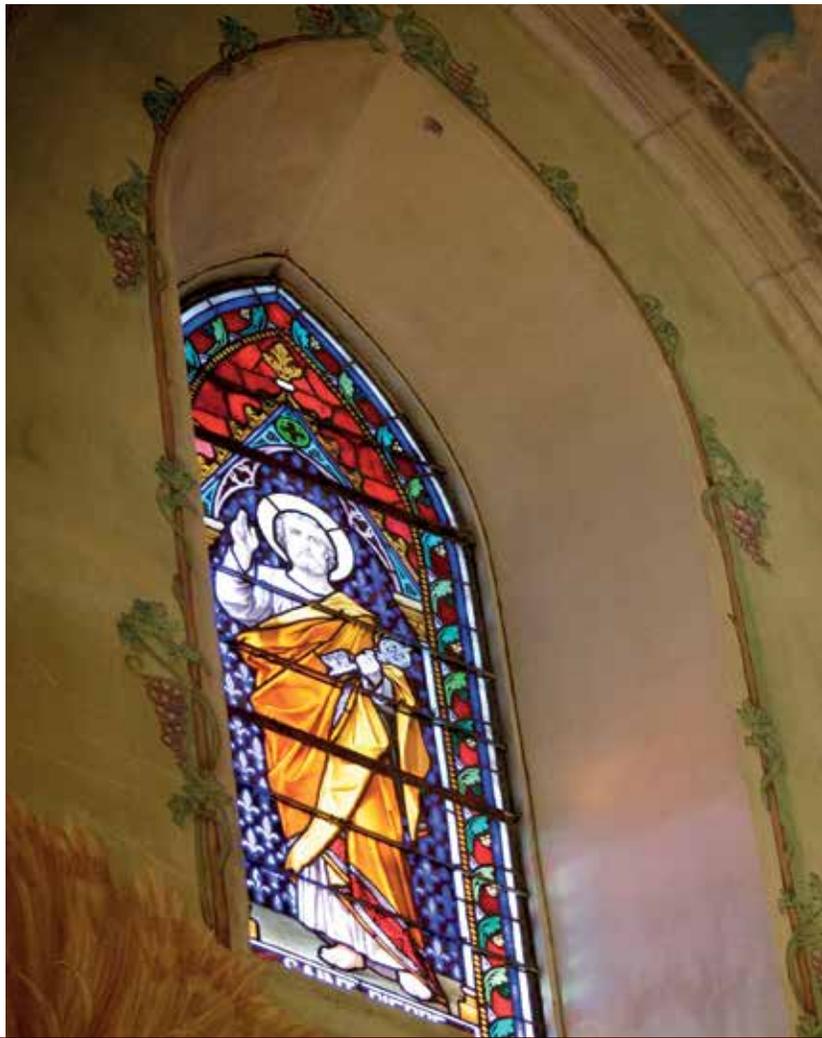
Le comité d'éthique transmet annuellement à l'AMF, dans les deux mois suivant la date de clôture de l'exercice financier de la Mutuelle, un rapport de ses activités pendant cet exercice.

Le comité de **SUIVI ET DE CONTRÔLE DES PRATIQUES COMMERCIALES**

Créé en août 2021, le comité de suivi et de contrôle des pratiques commerciales est responsable du suivi des pratiques commerciales de la Mutuelle de même que du respect des engagements qu'elle prend auprès des assurés.

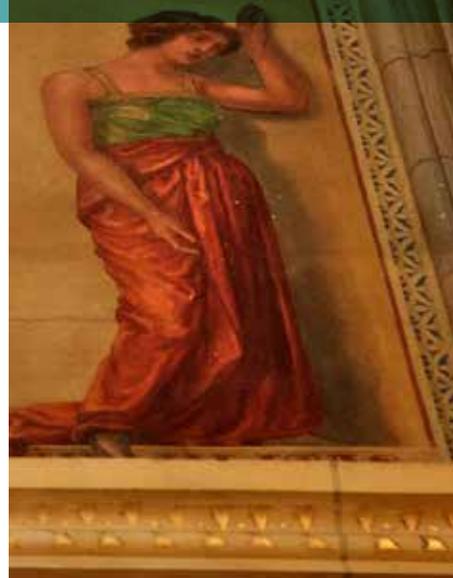
Il fait annuellement rapport au conseil d'administration de l'exécution des pratiques commerciales et des pratiques de gestion. De plus, le comité doit, dès qu'il prend connaissance d'une situation qui est susceptible d'entraîner une détérioration appréciable de la situation financière de la Mutuelle, d'une autre situation qui est contraire aux pratiques de gestion saine et prudente ou d'une situation qui est contraire aux saines pratiques commerciales, en aviser le conseil d'administration et le directeur général par écrit.

Notes



MUTUELLE
D'ASSURANCE
EN ÉGLISE

AGENCE EN ASSURANCE DE DOMMAGES



ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2021



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la
Compagnie mutuelle d'assurance en Église,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE EN ÉGLISE** (Mutuelle), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021 et les états des résultats, du résultat global, des variations de l'avoir des membres et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Mutuelle au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Mutuelle conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Mutuelle à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Mutuelle ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Mutuelle.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Mutuelle;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Mutuelle à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Mutuelle à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mallette S.E.N.C.R.L.¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada
Le 24 février 2022

¹ CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A110548

Certificat de l'actuaire

J'ai évalué le passif des polices et les sommes à recouvrer auprès des réassureurs dans l'état de la situation financière de la Compagnie mutuelle d'assurance en Église au 31 décembre 2021 et sa variation dans l'état du résultat global pour l'exercice clos à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, les données utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces provisions sont fiables et suffisantes. J'ai vérifié la concordance des données d'évaluation avec les documents financiers de l'assureur.

Voici les résultats de mon évaluation ainsi que les montants figurant dans l'état annuel :

Passif des sinistres	Montants inscrits à l'état annuel (000 \$)	Estimation de l'actuaire (000 \$)
(1) Sinistres et frais de règlement non payés directs	17 939	17 939
(2) Sinistres et frais de règlement non payés acceptés	-	-
(3) Sinistres et frais de règlement non payés bruts (1) + (2)	17 939	17 939
(4) Sommes à recouvrer des réassureurs	7 908	7 908
(5) Autres sommes à recouvrer liées aux sinistres non payés	-	-
(6) Autres éléments de passif	-	-
(7) Sinistres et frais de règlement non payés nets (3) - (4) - (5) + (6)	10 031	10 031

Passif des primes	Déclaré dans l'état annuel (col. 1) (000 \$)	Estimation de l'actuaire (col. 2) (000 \$)
(1) Passif des primes non gagnées brut		1 137
(2) Passif des primes non gagnées net		2 268
(3) Primes non gagnées brutes	3 149	
(4) Primes non gagnées nettes	3 149	
(5) Insuffisance des primes	-	-
(6) Autres éléments de passif	-	-
(7) Frais d'acquisition reportés	-	
(8) Maximum des frais d'acquisition pouvant être reportés [(4) + (5) + (9)] _{col. 1} - (2) _{col. 2}		880
(9) Commissions non gagnées + taxes sur les primes cédées reportées + dépenses d'opérations d'assurance différées cédées	-	

À mon avis, le montant du passif des polices net des sommes à recouvrer auprès des réassureurs constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations afférentes aux polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.

Signature 

André Gauthier
Fellow, Institut canadien des actuaires
Montréal (Québec)
Le 24 février 2022

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2021

2020

OPÉRATIONS D'ASSURANCE

PRODUITS

Primes brutes souscrites **10 453 832 \$** 10 250 465 \$

Primes brutes acquises **10 507 738 \$** 9 170 520 \$
Primes de réassurance **(4 067 917)** (3 468 312)

Primes nettes acquises **6 439 821** 5 702 208

CHARGES

Sinistres et frais de règlement (note 9) **1 919 415** 5 201 790
Recouvrements des réassureurs (note 9) **(917 659)** (1 648 604)

Sinistres et frais de règlement nets **1 001 756** 3 553 186
Frais d'administration (annexe A) **2 317 201** 2 139 039
Frais de gouvernance (annexe B) **357 347** 354 346

3 676 304 6 046 571

EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES OPÉRATIONS D'ASSURANCE **2 763 517** (344 363)

OPÉRATIONS DE PLACEMENTS

Produits de placements (note 6) **2 169 348** 2 692 581
Honoraires de gestion et de garde **(125 633)** (118 355)

2 043 715 2 574 226

EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT ATTRIBUTION ET AUTRE ÉLÉMENT

4 807 232 2 229 863

Attribution aux membres - 1 642 397

Subventions aux membres – Programme biennal de maintien et autres **297 721** 298 835

Centre d'entraide et de prévention (annexe C) **285 111** 282 370

582 832 2 223 602

EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT AUTRE ÉLÉMENT

4 224 400 \$ 6 261 \$

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

ÉTAT DES RÉSULTATS (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2021

2020

EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT
AUTRE ÉLÉMENT

4 224 400 \$

6 261 \$

AUTRE ÉLÉMENT

Frais découlant des litiges reliés à la gouvernance (annexe D)

(464 927)

(491 953)

EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT
AUX CHARGES

3 759 473 \$

(485 692)\$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2021

2020

EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT
AUX CHARGES

3 759 473 \$

(485 692)\$

AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Éléments qui seront reclassés à l'état des résultats

Variation des gains et des pertes non réalisés sur les placements
disponibles à la vente

612 578

2 399 152

Reclassement à l'état des résultats des gains réalisés sur la cession
de placements disponibles à la vente (note 6)

(1 058 261)

(1 226 225)

Reclassement à l'état des résultats des pertes de valeur comptabilisées
sur les placements disponibles à la vente (note 6)

30 502

97 867

Variation nette survenue au cours de l'exercice sur les placements
disponibles à la vente

(415 181)

1 270 794

RÉSULTAT GLOBAL

3 344 292 \$

785 102 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

ÉTAT DES VARIATIONS DE L'AVOIR DES MEMBRES

	Surplus libre	Surplus réservé	Cumul des autres éléments du résultat global	Total
SOLDE au 31 décembre 2019	14 042 553 \$	21 507 500 \$	2 586 629 \$	38 136 682 \$
Résultat global de l'exercice				
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(485 692)	-	-	(485 692)
Autres éléments du résultat global				
Variation des gains et des pertes non réalisés sur les placements disponibles à la vente	-	-	2 399 152	2 399 152
Reclassement à l'état des résultats des gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente	-	-	(1 226 225)	(1 226 225)
Reclassement à l'état des résultats des pertes de valeur comptabilisées sur les placements disponibles à la vente	-	-	97 867	97 867
Virement au surplus réservé (note 13)	(1 778 000)	1 778 000	-	-
SOLDE au 31 décembre 2020	11 778 861	23 285 500	3 857 423	38 921 784
Résultat global de l'exercice				
Excédent des produits par rapport aux charges	3 759 473	-	-	3 759 473
Autres éléments du résultat global				
Variation des gains et des pertes non réalisés sur les placements disponibles à la vente	-	-	612 578	612 578
Reclassement à l'état des résultats des gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente	-	-	(1 058 261)	(1 058 261)
Reclassement à l'état des résultats des pertes de valeur comptabilisées sur les placements disponibles à la vente	-	-	30 502	30 502
Virement au surplus réservé (note 13)	871 500	(871 500)	-	-
SOLDE au 31 décembre 2021	16 409 834 \$	22 414 000 \$	3 442 242 \$	42 266 076 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre

2021

2020

ACTIF

Encaisse	6 061 478 \$	4 587 618 \$
Débiteurs (note 7)	3 736 927	3 388 056
Frais payés d'avance	77 873	57 172
Placements (note 8)	45 949 032	45 767 144
Part des réassureurs dans la provision pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement (note 9)	7 907 513	7 514 374
Immobilisations corporelles et incorporelles (note 11)	171 737	98 445
	63 904 560 \$	61 412 809 \$

PASSIF

Passifs relatifs aux contrats d'assurance		
Provision pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement (note 9)	17 938 937 \$	18 391 650 \$
Primes non acquises (note 10)	3 149 069	3 202 975
	21 088 006	21 594 625
Attribution aux membres à payer	-	410 236
Dettes d'exploitation (note 12)	547 110	476 340
Obligation locative	3 368	9 824
	21 638 484	22 491 025

AVOIR DES MEMBRES

Surplus libre	16 409 834	11 778 861
Surplus réservé	22 414 000	23 285 500
Cumul des autres éléments du résultat global	3 442 242	3 857 423
	42 266 076	38 921 784
	63 904 560 \$	61 412 809 \$

Engagements (note 16)

Pour le conseil d'administration :


_____, Administrateur, président du comité d'audit


_____, Président du conseil d'administration

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2021

2020

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Excédent (Insuffisance) des produits par rapport aux charges	3 759 473 \$	(485 692)\$
Éléments hors caisse		
Gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente	(1 058 261)	(1 226 225)
Pertes de valeur comptabilisées sur les placements disponibles à la vente	30 502	97 867
Amortissement de la prime sur les obligations	60 487	86 814
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	51 585	60 686
	<u>2 843 786</u>	<u>(1 466 550)</u>
Variations d'éléments du fonds de roulement	(1 608 796)	1 479 171
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	<u>1 234 990</u>	<u>12 621</u>

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisition de placements	(13 240 551)	(19 984 759)
Cession de placements	13 610 754	16 146 343
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(124 877)	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>245 326</u>	<u>(3 838 416)</u>

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Remboursement de l'obligation locative	(6 456)	(13 972)
--	---------	----------

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	1 473 860	(3 839 767)
ENCAISSE, début de l'exercice	<u>4 587 618</u>	<u>8 427 385</u>
ENCAISSE, fin de l'exercice	<u>6 061 478 \$</u>	<u>4 587 618 \$</u>

Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles provenant des :

Intérêts encaissés	297 594 \$	369 667 \$
Dividendes encaissés	251 559 \$	252 226 \$
Revenus de fonds communs encaissés	659 576 \$	1 029 395 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2021

1. ENTITÉ PRÉSENTANT LES ÉTATS FINANCIERS

La Compagnie mutuelle d'assurance en Église est une compagnie mutuelle d'assurance au sens de la Loi sur les assureurs et une agence en assurance de dommages au sens de la Loi sur la distribution de produits et services financiers. La Mutuelle est autorisée par l'Autorité des marchés financiers à souscrire de l'assurance biens et responsabilité. La Mutuelle est limitée par ses statuts à n'assurer en biens et responsabilité que des bâtiments et activités à caractère religieux. Elle est exonérée d'impôt en vertu de l'article 149 (1) (m) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Le centre d'entraide et de prévention (CEP) a pour mission première d'offrir des services complémentaires innovateurs, visant à aider les membres de la Mutuelle à se munir de divers outils pour identifier et atténuer leurs risques. De plus, le CEP travaille conjointement avec les départements de la prévention et de l'indemnisation de la Mutuelle pour mettre en œuvre des moyens de sensibilisation à la prévention des sinistres, et institue des volets de services éducatifs pour aider et améliorer la gestion des risques de tous les membres de la Mutuelle.

La Mutuelle est domiciliée au Québec. Le siège social de la Mutuelle est situé au 1071, rue de la Cathédrale, à Montréal (Québec).

2. RÔLE DE L'ACTUAIRE ET DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

L'actuaire est nommé par le conseil d'administration de la Mutuelle. L'actuaire a comme responsabilité de veiller à ce que les hypothèses et les méthodes utilisées aux fins de l'évaluation du passif des polices soient conformes à la pratique actuarielle reconnue, aux lois en vigueur et aux règlements ou directives en la matière. L'actuaire doit aussi émettre une opinion sur le caractère approprié du passif des polices de la Mutuelle à la date de l'état de la situation financière à l'égard de la totalité des obligations envers les titulaires de police. L'examen visant à vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des données d'évaluation ainsi que l'analyse de l'actif de la Mutuelle sont des éléments significatifs à considérer dans l'établissement d'une opinion.

Aux fins de l'évaluation, le passif des polices comprend la provision pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement et les primes non acquises ainsi que la part des réassureurs dans la provision pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement.

Les services de l'auditeur indépendant sont retenus par les membres en assemblée annuelle. La mission consiste à effectuer un audit des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et à faire rapport aux membres de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de la Mutuelle, en conformité avec les normes internationales d'information financière. En effectuant son audit, l'auditeur indépendant fait usage du travail de l'actuaire désigné et de son rapport sur le passif des polices de la Mutuelle. Le rapport de l'auditeur indépendant indique l'étendue de son audit ainsi que son opinion.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2021

3. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS).

Les états financiers de la Mutuelle ont été approuvés par le conseil d'administration le 24 février 2022.

Base d'évaluation

Les états financiers de la Mutuelle ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et selon la méthode du coût historique, à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente évalués à la juste valeur ainsi que des passifs relatifs aux contrats d'assurance établis selon les méthodes comptables présentées à la note 4.

Monnaie fonctionnelle et de présentation

La monnaie fonctionnelle de la Mutuelle est le dollar canadien, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère la Mutuelle, laquelle est la monnaie de présentation.

Utilisation d'estimations et de jugements

La préparation d'états financiers conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est comptabilisée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les informations relatives aux jugements critiques posés dans le cadre de l'application des méthodes comptables qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont incluses dans la note 8 « Placements » et la note 9 « Provision pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement ».

Les informations concernant les hypothèses clés relatives à l'avenir et les estimations qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 8 – Placements;
- Note 9 – Provision pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement et part des réassureurs dans la provision pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2021

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les états financiers.

Classement des contrats d'assurance

Les contrats émis par la Mutuelle sont classés à titre de contrats d'assurance lorsque celle-ci accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie (le titulaire de la police) en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) affecte de façon défavorable le titulaire de la police. Le risque d'assurance est significatif si un événement assuré peut obliger un assureur à payer des prestations complémentaires significatives dans n'importe quel scénario, à l'exclusion de scénarios qui manquent de substance commerciale. Les contrats qui ne répondent pas à cette définition sont classés comme contrats d'investissement ou contrats de service. La Mutuelle a classé tous ses contrats comme des contrats d'assurance. Une fois classé, le contrat conserve son classement jusqu'à l'échéance de celui-ci même si le risque d'assurance décroît au cours de la période couverte.

Comptabilisation des produits

Les primes sont acquises au prorata de la période de couverture des polices d'assurance et comptabilisées en tant que produits. Les primes sont comptabilisées en tant que primes à recevoir et primes non acquises à la date de prise d'effet du contrat. Les primes à recevoir sont comptabilisées déduction faite des provisions pour créances douteuses.

Les produits de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice de la façon suivante :

- Les intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice et sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif;
- L'amortissement des escomptes et des primes sur obligations est comptabilisé selon la méthode du taux d'intérêt effectif;
- Les dividendes sur les placements en actions cotées sont comptabilisés à compter de la date ex-dividende;
- Les revenus de fonds communs sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Réassurance

Les traités de réassurance, qui transfèrent un risque d'assurance significatif, relèvent de l'IFRS 4 – Contrats d'assurance. Les cessions en réassurance sont enregistrées conformément aux termes des différents traités. Les actifs au titre des cessions en réassurance sont présentés séparément des passifs d'assurance correspondants. De même, les produits et les charges provenant des contrats de réassurance ne sont pas compensés par les produits et les charges des contrats d'assurance liés.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2021

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Conversion des devises

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis au taux en vigueur à la date de la transaction. Les gains ou les pertes de change sur les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à l'état des résultats, à l'exception des gains ou des pertes de change sur les actifs financiers disponibles à la vente qui ne sont pas des éléments monétaires. Ces derniers sont comptabilisés dans les variations des gains et des pertes non réalisés sur les placements disponibles à la vente incluses dans les autres éléments du résultat global.

Attribution aux membres

L'attribution aux membres est déterminée et approuvée par le conseil d'administration en fonction des politiques en vigueur et des résultats de la Mutuelle. Le paiement aux membres est effectué à raison de deux versements par année.

Subventions – Programme biennal

Par l'intermédiaire de son programme biennal, la Mutuelle vise à soutenir et à assurer le bon fonctionnement des systèmes de prévention d'incendie dans les bâtiments de certains membres qu'elle assure. Les coûts de ce programme sont comptabilisés en résultat lorsque les services sont engagés.

Centre d'entraide et de prévention

Les dépenses du centre d'entraide et de prévention sont constituées des salaires et des frais reliés directement au centre. Ces dépenses sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont encourues.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement lorsque la Mutuelle devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2021

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les instruments financiers sont classés dans les catégories suivantes au moment de la comptabilisation initiale :

- Actifs financiers disponibles à la vente;
- Prêts et créances;
- Autres passifs financiers.

Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat sont présentés dans les produits de placements et les honoraires de gestion et de garde, à l'exception de la perte de valeur sur les débiteurs qui est présentée dans les frais d'administration.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant dans cette catégorie ou qui ne se qualifient pas pour la classification dans aucune autre catégorie d'actifs financiers. La trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les placements ont été désignés comme étant disponibles à la vente et sont évalués à leur juste valeur.

À l'exception des gains ou des pertes de change qui sont comptabilisés à l'état des résultats pour les éléments monétaires, les gains ou les pertes non réalisés afférents sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que ces gains ou ces pertes soient réalisés ou qu'une perte de valeur de l'actif financier soit comptabilisée. Pour les actifs financiers non monétaires disponibles à la vente libellés en devises, les gains et les pertes de change sont compris dans les gains ou les pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Lorsqu'un placement est cédé ou qu'il subit une dépréciation, le gain ou la perte sur la cession, ou la perte de valeur comptabilisée aux autres éléments du résultat global est alors reclassé au poste « Produits de placements ».

Prêts et créances

Les prêts et les créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Les primes à recevoir des assurés, les intérêts et dividendes à recevoir, les montants à recevoir des réassureurs et des assureurs et les autres débiteurs sont classés comme prêts et créances et sont comptabilisés initialement à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, incluant toute dépréciation. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés aux résultats.

Autres passifs financiers

L'attribution aux membres, les dettes d'exploitation et l'obligation locative sont classées comme autres passifs financiers et sont comptabilisées initialement à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2021

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

L'existence de cotations publiées sur un marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur. La juste valeur des obligations, des actions et des fonds communs est basée sur leur cours de clôture à la fin de l'exercice. Si le marché d'un titre n'est pas actif, la juste valeur est établie par une technique d'évaluation faisant le plus possible appel aux données observées sur les marchés.

Dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais du résultat net, font l'objet d'un test de dépréciation à chaque fin d'exercice. Les actifs financiers sont dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif financier sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier. Le montant de la perte est égal à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisé en résultat net.

À l'exception des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'un exercice ultérieur, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise au résultat net dans la mesure où la valeur comptable du placement à la date de reprise de la dépréciation n'est pas supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée.

Dans le cas de la dépréciation d'un ou de plusieurs actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulée, qui a été comptabilisée en autres éléments du résultat global, doit être reclassée en résultat net. En ce qui a trait aux instruments de capitaux propres disponibles à la vente, les pertes de valeur précédemment comptabilisées en résultat net ne sont pas reprises en résultat net, mais plutôt directement dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les autres titres, dont le terme est égal ou inférieur à trois mois à l'acquisition, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2021

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actif au titre des cessions en réassurance

Part des réassureurs dans la provision pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement

La Mutuelle présente à l'actif la part des réassureurs dans la provision pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement afin d'indiquer l'ampleur du risque de crédit associé à la réassurance. Ces montants de réassurance, que l'on prévoit recouvrer à l'égard des sinistres en voie de règlement et des frais de règlement, sont comptabilisés à titre d'élément d'actif selon des principes compatibles avec la méthode utilisée par la Mutuelle pour déterminer le passif connexe.

Dépréciation

Les actifs de réassurance font régulièrement l'objet de tests de dépréciation et des pertes de valeur sont enregistrées, si nécessaire. Le cas échéant, la Mutuelle rassemble les preuves objectives de perte de valeur et comptabilise des réductions de valeur selon les mêmes procédures que celles adoptées pour les actifs financiers évalués au coût amorti.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises sont évaluées selon le modèle du coût en vertu duquel les coûts capitalisés sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilité selon la méthode de l'amortissement linéaire, puisque ces actifs ont une durée d'utilité définie, aux taux annuels suivants :

Améliorations locatives	16,66 %
Mobilier et équipement de bureau	20 %
Équipement de micro-informatique	33,33 %
Logiciels générés à l'interne	20 %

La méthode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont réexaminées à chaque fin d'exercice et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est comptabilisé au résultat net dans les frais d'administration et dans les charges du centre d'entraide et prévention.

Actif locatif

L'actif locatif est initialement comptabilisé au coût, lequel comprend le montant initial de l'obligation locative.

L'actif locatif est ultérieurement amorti linéairement depuis la date de début du contrat de location jusqu'à la première échéance entre la fin de la vie utile du bien et la fin du contrat de location. La durée de vie utile d'un actif locatif est appréciée sur la même base que les autres immobilisations corporelles de la Mutuelle. L'actif locatif est amorti sur des périodes variant de trois à cinq ans.

La Mutuelle présente son actif locatif avec ses autres immobilisations corporelles et incorporelles.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2021

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation d'actifs non financiers

La valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles est revue à chaque fin d'exercice afin de déterminer s'il existe des indications qu'un actif a subi une perte de valeur. Si de telles indications existent, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sa vente et sa valeur d'utilité. Pour déterminer sa valeur d'utilité, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de cet actif. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa valeur recouvrable.

Passifs relatifs aux contrats d'assurance

Provision pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement

La Mutuelle présente au passif la provision pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement afin d'indiquer les obligations envers les titulaires de police. Cette provision constitue l'estimation du coût total pour le règlement de tous les sinistres survenus avant la clôture des états financiers, peu importe qu'ils aient été déclarés ou non à la Mutuelle. Puisque cette provision est nécessairement fondée sur des estimations, la valeur finale peut être différente des estimations.

La provision pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement est d'abord établie au cas par cas, à mesure que les sinistres sont déclarés. Des provisions complémentaires sont constituées pour sinistres déclarés tardivement, pour sinistres déclarés, mais insuffisamment provisionnés, ainsi que pour l'ensemble des frais de règlement futurs de ces sinistres. Ces estimations sont faites sur la base de données historiques et de tendances actuelles en matière de sinistralité et elles prennent en compte les cadences de règlement observées. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, la provision pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement est actualisée en utilisant un taux qui reflète le taux de rendement estimé du marché des actifs sous-jacents. Les méthodes établies pour les estimations sont périodiquement révisées et mises à jour, et tous les ajustements sont reflétés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils surviennent. Par conséquent, les sinistres et les frais de règlement sont déduits des produits lorsqu'ils sont engagés.

Primes non acquises

Les primes non acquises représentent la proportion des primes souscrites afférentes à la période de couverture restant à courir à la clôture de l'exercice.

Test de suffisance des passifs

La Mutuelle vérifie à chaque fin d'exercice la suffisance des primes non acquises. Il y a insuffisance de passifs si les primes non acquises sont réputées insuffisantes pour couvrir les coûts futurs estimés non actualisés liés à la tranche non échue des contrats d'assurance souscrits. Les insuffisances éventuelles sont intégralement et immédiatement comptabilisées au passif et en résultat net en constatant une charge complémentaire.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2021

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Obligation locative

L'obligation locative est initialement reconnue à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, le taux d'emprunt marginal de la Mutuelle. Les paiements en vertu du contrat de location comprennent les paiements fixes.

L'obligation locative est ultérieurement réévaluée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lorsqu'il y a une variation dans les paiements contractuels à la suite d'une variation d'un indice ou d'un taux, le montant d'un tel ajustement à l'obligation locative est porté en contrepartie du coût non amorti de l'actif locatif ou à l'état des résultats lorsque l'actif locatif est totalement déprécié.

Contrats de location

La Mutuelle a choisi d'appliquer les exemptions relatives aux contrats de courte durée et aux contrats portant sur des actifs de faible valeur. Ces contrats sont soit d'une durée inférieure ou égale à douze mois ou portent sur des actifs sous-jacents dont la valeur est jugée non significative. Les paiements versés aux termes d'un contrat de courte durée et aux termes d'un contrat portant sur des actifs de faible valeur sont comptabilisés au résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

Avoir des membres

L'avoir des membres de la Mutuelle comprend le surplus libre, le surplus réservé et le cumul des autres éléments du résultat global.

Le surplus libre représente le cumul des excédents des produits non distribués et non réservés de l'exercice courant et des exercices antérieurs.

Le surplus réservé a été constitué pour répondre aux besoins de liquidités aux fins de solvabilité, et pour couvrir les investissements futurs dans le cadre des programmes ciblés et les montants en capital requis pour des sinistres futurs non déclarés et les frais de règlement.

Le cumul des autres éléments du résultat global représente principalement les gains latents quant aux instruments financiers classés comme étant disponibles à la vente.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2021

5. NOUVELLES NORMES COMPTABLES ET INTERPRÉTATIONS

Nouvelles normes comptables futures

L'*International Accounting Standards Board* (IASB) et l'*International Financial Reporting Interpretation Committee* (IFRIC) ont publié de nouvelles prises de position dont l'application sera obligatoire pour les exercices commençant après le 1^{er} janvier 2021. Plusieurs de ces nouvelles normes ne s'appliqueront pas aux états financiers de la Mutuelle, de sorte qu'elles ne sont pas abordées ci-après.

IFRS 9 – Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié l'IFRS 9 – Instruments financiers, qui vise à remplacer l'IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation sur le classement et l'évaluation des actifs et des passifs financiers, la dépréciation ainsi que la comptabilité de couverture. La Mutuelle évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers. Un amendement à l'IFRS 4 – Contrats d'assurance rendu public par l'IASB le 12 septembre 2016, prévoit certaines mesures afin de permettre aux entités, qui ont pour principal modèle d'affaires d'émettre des contrats d'assurance, la possibilité de reporter la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 9 jusqu'au 1^{er} janvier 2021, soit à la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 17 – Contrats d'assurance. Cette exemption reste valide avec la publication de l'IFRS 17 en mai 2017. En mars 2020, l'IASB a reporté la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 17 au 1^{er} janvier 2023, ce qui reporte également l'exemption de l'adoption de l'IFRS 9 jusqu'à cette date. La Mutuelle se prévaut du report jusqu'à la date maximale permise.

Le tableau suivant présente la juste valeur à la date de clôture et le montant de variation de juste valeur pour les deux groupes d'actifs financiers suivants :

	Flux de trésorerie URPI*	Autre
Variation de juste valeur de l'exercice	(456 408)\$	1 068 986 \$
Juste valeur à la fin de l'exercice	15 230 636 \$	30 718 396 \$

* Instrument d'emprunt dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de capital et d'intérêts.

IFRS 17 – Contrats d'assurance

En mai 2017, l'IASB a publié la nouvelle norme IFRS 17 – Contrats d'assurance, qui vise à remplacer l'IFRS 4 – Contrats d'assurance. La nouvelle norme exige que les passifs au titre des contrats d'assurance soient évalués selon une méthode fondée sur la valeur actuelle en plus de proposer une approche d'évaluation et de présentation plus uniforme pour tous les contrats d'assurance. La norme établit une méthode de comptabilisation générale ainsi qu'une méthode basée sur les frais variables, applicables à tous les contrats d'assurance et de réassurance. La norme établit aussi une méthode de comptabilisation simplifiée pour les contrats d'assurance respectant certains critères. Ces exigences visent à assurer une comptabilisation uniforme des contrats d'assurance fondée sur des principes. Cette norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. La Mutuelle évalue actuellement l'incidence que cette norme aura sur ses états financiers, particulièrement sur la présentation et la divulgation de l'information financière ainsi que sur l'évaluation des contrats d'assurance et de réassurance, et de la provision pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2021

5. NOUVELLES NORMES COMPTABLES ET INTERPRÉTATIONS (suite)

Nouvelles normes comptables futures (suite)

IAS 1 – Présentation des états financiers

Le 23 janvier 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 1 – Présentation des états financiers. Cet amendement concerne le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants et touche seulement la présentation des passifs dans l'état de la situation financière, et non le montant ou le calendrier de la comptabilisation d'un actif, d'un passif, d'un revenu ou d'une charge, ou les informations que les entités fournissent à leur sujet. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront de manière rétrospective aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. L'adoption anticipée est permise. La Mutuelle n'a pas encore analysé l'incidence de cet amendement sur ses états financiers.

6. PRODUITS DE PLACEMENTS

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Intérêts	289 072 \$	364 499 \$
Amortissement de la prime sur les obligations	(60 487)	(86 814)
Dividendes	253 428	257 143
Revenus de fonds communs	659 576	1 029 395
Gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente	1 058 261	1 226 225
Pertes de valeur comptabilisées sur les placements disponibles à la vente	(30 502)	(97 867)
	<u>2 169 348 \$</u>	<u>2 692 581 \$</u>

7. DÉBITEURS

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Primes à recevoir des assurés	3 040 096 \$	3 064 213 \$
Intérêts et dividendes à recevoir	43 573	50 226
Sommes à recevoir des réassureurs	628 258	248 617
Autres	25 000	25 000
	<u>3 736 927 \$</u>	<u>3 388 056 \$</u>

La Mutuelle s'attend à recouvrer la totalité des débiteurs au plus tard dans les douze mois suivant la date de fin d'exercice, à l'exception de la somme de 25 000 \$.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2021

8. PLACEMENTS

	2021		2020	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Placements disponibles à la vente				
Obligations				
Gouvernement fédéral				
Moins d'un an	1 533 606 \$	1 529 551 \$	- \$	- \$
Un an à cinq ans	6 108 885	6 076 781	7 038 449	7 167 027
Plus de cinq ans	1 380 816	1 405 122	-	-
Gouvernements provinciaux				
Un an à cinq ans	463 691	451 770	1 520 335	1 566 914
Plus de cinq ans	5 799 592	5 767 412	6 154 588	6 445 213
	15 286 590	15 230 636	14 713 372	15 179 154
Actions canadiennes	5 722 669	7 372 972	5 834 635	6 697 859
Actions américaines	1 082 958	1 823 117	1 256 529	1 825 225
Fonds communs d'obligations	18 506 238	18 730 281	18 402 628	19 265 302
Fonds communs d'actions	2 028 257	2 792 026	1 809 352	2 799 604
	42 626 712 \$	45 949 032 \$	42 016 516 \$	45 767 144 \$

Pour les obligations, le coût représente le coût amorti et leur valeur nominale est de 15 326 216 \$ (2020 – 14 247 914 \$).

La Mutuelle examine semestriellement son portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente afin de déterminer si une dépréciation doit être comptabilisée en résultat net. Pour ce faire, la Mutuelle doit faire preuve de jugement quant à savoir s'il existe une indication objective de dépréciation qui inclut, entre autres, des événements tels qu'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un instrument de capitaux propres en deçà de son coût. Afin de déterminer ces critères, la Mutuelle s'est basée sur les mouvements historiques des prix dans son portefeuille et la durée pendant laquelle la juste valeur était inférieure au coût d'acquisition.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2021

9. PROVISION POUR SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT ET FRAIS DE RÈGLEMENT

La provision pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement ainsi que la part des réassureurs à cet égard constituent des estimations qui peuvent subir des variations importantes, imputables à des événements touchant le règlement ultime des sinistres, mais qui ne sont pas encore survenus et qui ne se réaliseront peut-être pas avant un certain temps. Ces variations peuvent aussi être causées par des informations supplémentaires concernant les sinistres, des changements dans l'interprétation des contrats par les tribunaux ou des écarts significatifs par rapport aux tendances historiques sur le plan de la gravité ou de la fréquence des sinistres.

Les procédures à l'origine des réclamations peuvent également influencer le développement des provisions. Des actions collectives ont été déposées auprès de la Mutuelle. Les actions collectives se font au nom de toutes les personnes se trouvant dans la situation citée. Ces phénomènes engendrent une hausse de la complexité liée à l'estimation des provisions considérant le manque d'historique et le peu de cas comparables. L'évolution des actions collectives comporte plusieurs éléments tels que la prise de connaissance de faits nouvellement rapportés, les périodes touchées, l'ajout de nouveaux cas non rapportés, mais liés à l'action collective ainsi qu'une jurisprudence actualisée qui peuvent modifier de façon importante les meilleures estimations de chaque exercice financier. La provision pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement déterminée en fin d'exercice est fondée sur les meilleures estimations de la direction.

Méthode de détermination des provisions

Les méthodologies utilisées pour établir la provision pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement sont les mêmes que celles utilisées lors de l'exercice précédent :

- La méthode de matérialisation suppose que les sinistres connus sont la meilleure indication du développement à venir. Cette méthode ne dépend pas des unités d'exposition. Elle est fréquemment utilisée, sauf lorsqu'on s'attend à ce que seule une petite portion des sinistres ultimes ait déjà été déclarée, puisque dans une telle situation, cette méthode produirait une trop grande volatilité;
- La méthode de Bornhuetter-Ferguson suppose que la différence observée à ce jour entre l'expérience réelle et l'expérience prévue se perpétuera, et que le développement futur ne sera pas affecté par les sinistres déjà connus. Les sinistres non déclarés dépendent alors des unités d'exposition et sont combinés avec les sinistres déjà déclarés. Cette méthode est utilisée lorsqu'un nombre relativement important de sinistres n'ont pas encore été déclarés ou lorsque les sinistres sont tellement récents que l'information normalement utilisée aux fins du calcul des réserves n'est pas complètement disponible. Cette méthode est appliquée principalement aux sinistres des années les plus récentes.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2021

9. PROVISION POUR SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT ET FRAIS DE RÈGLEMENT (suite)

Méthode de détermination des provisions (suite)

Il est à noter que le passif des sinistres inclut une provision pour frais externes de règlement. Tous les dossiers de réclamations sont confiés à une firme d'experts en sinistres indépendants et, par conséquent, aucune provision pour frais internes de règlement n'est nécessaire.

L'estimation de la provision pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement se fonde sur diverses hypothèses, notamment :

- La matérialisation des sinistres;
- Le taux d'actualisation;
- La marge pour écart défavorable.

Analyse de sensibilité

L'analyse ci-dessous porte sur les variations possibles de certaines hypothèses clés lorsque toutes les autres hypothèses restent constantes, pour montrer les répercussions sur le résultat net et l'avoir des membres. Cette analyse ne comprend pas la sensibilité de la matérialisation des sinistres pour les provisions associées aux recours collectifs.

Facteurs de sensibilité	2021		
	Changements apportés aux hypothèses	Augmentation du facteur	Diminution du facteur
Matérialisation des sinistres	10 %	(308 111)\$	320 170 \$
Taux d'actualisation	1 %	138 304 \$	(142 691)\$
2020			
Facteurs de sensibilité	Changements apportés aux hypothèses	Augmentation du facteur	Diminution du facteur
Matérialisation des sinistres	10 %	(363 107)\$	371 561 \$
Taux d'actualisation	1 %	43 472 \$	(10 893)\$

Le taux d'actualisation utilisé par l'actuaire est de 1,7 % (2020 – 0,5 %).

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2021

9. PROVISION POUR SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT ET FRAIS DE RÈGLEMENT (suite)

Rapprochement de la provision pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement

L'évolution de la provision au titre des sinistres inscrite à l'état de la situation financière pour l'exercice terminé le 31 décembre et son incidence sur les sinistres en voie de règlement et frais de règlement pour l'exercice s'établissent comme suit :

	2021			2020		
	Contrats d'assurance	Réassurance cédée	Net	Contrats d'assurance	Réassurance cédée	Net
SOLDE, début de l'exercice	18 391 650 \$	7 514 374 \$	10 877 276 \$	15 710 582 \$	6 345 325 \$	9 365 257 \$
Augmentation (diminution) des pertes et frais estimatifs dans le cas des sinistres subis au cours des exercices précédents	144 012	827 185	(683 173)	3 838 011	1 541 427	2 296 584
Pertes et frais relatifs aux sinistres subis durant l'exercice en cours	1 775 403	90 474	1 684 929	1 363 779	107 177	1 256 602
Sinistres et frais de règlement nets	1 919 415	917 659	1 001 756	5 201 790	1 648 604	3 553 186
Sommes versées et recouvrées à l'égard des sinistres subis						
Durant l'exercice en cours	(802 138)	-	(802 138)	(525 685)	-	(525 685)
Au cours des exercices précédents	(1 569 990)	(524 520)	(1 045 470)	(1 995 037)	(479 555)	(1 515 482)
	(2 372 128)	(524 520)	(1 847 608)	(2 520 722)	(479 555)	(2 041 167)
SOLDE, fin de l'exercice	17 938 937 \$	7 907 513 \$	10 031 424 \$	18 391 650 \$	7 514 374 \$	10 877 276 \$

Le tableau suivant résume la provision pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement ainsi que la part des réassureurs :

	2021			2020		
	Contrats d'assurance	Réassurance cédée	Net	Contrats d'assurance	Réassurance cédée	Net
Provision pour sinistres déclarés	15 125 212 \$	7 440 282 \$	7 684 930 \$	15 312 269 \$	7 105 176 \$	8 207 093 \$
Provision pour sinistres non déclarés	392 448	(411 175)	803 623	357 032	81 270	275 762
Effet de l'actualisation	(367 716)	(175 852)	(191 864)	(46 118)	(19 293)	(26 825)
Effet des marges pour écarts défavorables	2 788 993	1 054 258	1 734 735	2 768 467	347 221	2 421 246
	17 938 937 \$	7 907 513 \$	10 031 424 \$	18 391 650 \$	7 514 374 \$	10 877 276 \$

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2021

9. PROVISION POUR SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT ET FRAIS DE RÈGLEMENT (suite)

Rapprochement de la provision pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement (suite)

Le tableau ci-dessous montre la ventilation de la provision pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement par ligne d'affaires :

	2021			2020		
	Contrats d'assurance	Réassurance cédée	Net	Contrats d'assurance	Réassurance cédée	Net
Biens	1 150 838 \$	316 556 \$	834 282 \$	968 854 \$	352 211 \$	616 643 \$
Responsabilité	16 788 099	7 590 957	9 197 142	17 422 796	7 162 163	10 260 633
	17 938 937 \$	7 907 513 \$	10 031 424 \$	18 391 650 \$	7 514 374 \$	10 877 276 \$

10. PRIMES NON ACQUISES

Le rapprochement de la provision pour primes non acquises est le suivant :

	2021			2020		
	Contrats d'assurance	Réassurance cédée	Net	Contrats d'assurance	Réassurance cédée	Net
SOLDE , début de l'exercice	3 202 975 \$	- \$	3 202 975 \$	2 123 030 \$	- \$	2 123 030 \$
Primes souscrites	10 453 832	4 067 917	6 385 915	10 250 465	3 468 312	6 782 153
Primes acquises au cours de l'exercice	(10 507 738)	(4 067 917)	(6 439 821)	(9 170 520)	(3 468 312)	(5 702 208)
SOLDE , fin de l'exercice	3 149 069 \$	- \$	3 149 069 \$	3 202 975 \$	- \$	3 202 975 \$

Les tests de suffisance de passifs effectués à la fin de la période de présentation de l'information financière n'ont entraîné la comptabilisation d'aucun passif additionnel lors des exercices terminés les 31 décembre 2021 et 2020.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2021

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	Améliorations locatives	Mobilier et équipement de bureau	Équipement de micro- informatique	Actif locatif	Logiciels générés à l'interne	Total
Coût	229 890 \$	126 263 \$	76 148 \$	58 971 \$	619 304 \$	1 110 576 \$
Amortissement cumulé	(222 532)	(126 021)	(69 594)	(10 288)	(497 924)	(926 359)
SOLDE au 31 décembre 2019	7 358	242	6 554	48 683	121 380	184 217
Dispositions	-	-	-	(25 086)	-	(25 086)
Amortissement	(3 658)	(167)	(6 282)	(14 386)	(36 193)	(60 686)
Total des changements	(3 658)	(167)	(6 282)	(39 472)	(36 193)	(85 772)
Coût	229 890	126 263	76 148	22 090	619 304	1 073 695
Amortissement cumulé	(226 190)	(126 188)	(75 876)	(12 879)	(534 117)	(975 250)
SOLDE au 31 décembre 2020	3 700	75	272	9 211	85 187	98 445
Acquisitions	-	7 708	14 043	-	103 126	124 877
Amortissement	(2 715)	(1 020)	(2 517)	(5 055)	(40 278)	(51 585)
Total des changements	(2 715)	6 688	11 526	(5 055)	62 848	73 292
Coût	229 890	133 971	90 191	22 090	722 430	1 198 572
Amortissement cumulé	(228 905)	(127 208)	(78 393)	(17 934)	(574 395)	(1 026 835)
SOLDE au 31 décembre 2021	985 \$	6 763 \$	11 798 \$	4 156 \$	148 035 \$	171 737 \$

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2021

12. DETTES D'EXPLOITATION

	2021	2020
Fournisseurs et frais courus	338 450 \$	273 695 \$
Salaires et vacances à payer	208 660	202 645
	547 110 \$	476 340 \$

13. GESTION DU CAPITAL

La Mutuelle définit son capital comme l'avoir des membres. L'objectif de la Mutuelle en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien d'un capital suffisant afin de lui permettre d'assurer sa permanence et de garder la confiance des réassureurs, de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et de ses membres. Les statuts de la Mutuelle ne lui permettent pas de lever du capital autrement que par voie de primes auprès de ses membres.

L'actuaire, nommé par le conseil d'administration conformément à la Loi sur les assureurs (Québec), prépare annuellement une étude sur la situation financière de la Mutuelle. À cette occasion, il effectue un examen de la santé financière, dont un des objets est de vérifier la suffisance du capital de la Mutuelle malgré la survenance d'événements défavorables plausibles. Ces documents sont déposés et présentés au conseil d'administration.

La Mutuelle est soumise aux exigences de l'AMF qui a émis une directive concernant un test de capital minimum (TCM) de 150 %. La direction de la Mutuelle a établi la cible interne du capital minimum requis à 350 %. En conséquence, un montant de 22 414 000 \$ a été réservé à l'avoir des membres. Afin d'établir la cible interne, la Mutuelle a évalué l'impact de scénarios modérément défavorables présentant une probabilité de survenance de 10 %.

Au cours de l'exercice, la Mutuelle s'est conformée aux exigences de l'AMF et à la cible établie par le conseil d'administration. À la fin de l'exercice, la situation se présentait comme suit :

	2021	2020
Capital disponible	42 119 000 \$	38 835 000 \$
Capital minimum requis	6 404 000	6 653 000
Excédent du capital disponible sur le capital requis	35 715 000 \$	32 182 000 \$
Ratio TCM	658 %	584 %

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2021

14. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion du risque d'assurance et des risques financiers

La Mutuelle est exposée à divers risques qui résultent à la fois de ses opérations d'assurance et de ses activités d'investissement. La gestion des risques est effectuée par le conseil d'administration de la Mutuelle dont la mission est de déterminer les principaux risques de la Mutuelle et de mettre en place des politiques et procédures pertinentes pour les gérer de façon proactive et intégrée.

En matière de gestion financière, une politique de placement a été élaborée et est mise à jour sur une base régulière. Son objectif est d'encadrer la prise de décision du gestionnaire en matière de placements. La Mutuelle ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives. Les procédures de contrôle découlant de cette politique assurent une saine gestion des risques liés aux placements.

Risque d'assurance

Les risques les plus significatifs que la Mutuelle doit gérer concernant les contrats d'assurance sont les suivants :

Risque de souscription

Le risque de souscription se définit comme étant l'exposition à des pertes financières résultant de la sélection et de l'acceptation des risques à assurer ainsi que de la réduction, de la rétention et du transfert de risques. Ce risque est accru du fait de l'envergure des risques couverts par rapport au volume des primes annuelles.

Les polices d'assurance sont souscrites conformément aux pratiques de gestion et aux règlements qui s'appliquent, en tenant compte de la tolérance au risque et des normes de souscription de la Mutuelle, lesquelles sont endossées par ses réassureurs.

Étant donné les changements en cours chez les membres de la Mutuelle et dans son principal marché, dont la décroissance du nombre d'immeubles assurés, la réduction des ressources disponibles à leur gestion et le fait que la Mutuelle ne peut augmenter de façon importante les primes de ses membres, la direction effectue annuellement un exercice de planification et de gestion des risques visant à personnaliser et à optimiser son offre. Cela se traduit, notamment, par la mise en place de politiques de souscription, de programmes et de services présentant une valeur ajoutée pour les membres, tout en améliorant le profil de risque du portefeuille souscrit.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2021

14. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque d'assurance (suite)

Risque de souscription (suite)

Dans le cadre de son processus de gestion intégrée des risques, afin de valider l'adéquation de ses politiques de souscription, la Mutuelle procède annuellement à l'établissement d'un profil de risque de son portefeuille. De façon régulière, les dossiers clients sont révisés en vertu des normes de la Mutuelle qui, dans certains cas, peuvent être appliquées de façon progressive.

Risque de sinistralité extrême

Le risque de sinistralité extrême peut être décomposé entre, d'une part, les sinistres de très forte intensité touchant un seul contrat et un seul assuré et, d'autre part, les sinistres de faible intensité, mais touchant un nombre important de contrats et d'assurés.

La Mutuelle, par la réassurance, réduit la perte qui est susceptible de survenir à la suite d'événements donnant lieu à des réclamations. De plus, elle se protège contre le risque de sinistralité extrême en souscrivant plusieurs traités de réassurance non proportionnels par événement.

La Mutuelle a conclu des traités de réassurance au terme desquels elle cède à des réassureurs agréés une prime en contrepartie de la prise en charge d'une partie des sinistres.

La principale caractéristique des traités de réassurance en vigueur pour l'exercice 2021 est de limiter la perte maximale de la Mutuelle à 650 000 \$ par événement (perte maximale de 500 000 \$ par événement plus 10 % de la tranche de 1,5 M\$ en excédent de 500 000 \$).

Pour l'exercice 2021, la Mutuelle a acheté une protection globale de réassurance contre les catastrophes de 45 000 000 \$ en biens pour le tremblement de terre seulement, de 35 000 000 \$ en assurance de biens pour les autres causes de réclamations et de 10 000 000 \$ en assurance responsabilité, et ce, pour protéger l'ensemble de ses pertes maximales.

Risque de réassurance

Le risque de réassurance peut découler, soit du défaut d'un réassureur à honorer ses engagements, soit d'un changement des conditions prévalant sur le marché qui ferait en sorte que la capacité de réassurance ne serait plus disponible, que les termes des contrats ne seraient plus adéquats ou que les tarifs de réassurance augmenteraient fortement.

La disponibilité et le coût de la réassurance, qui dépendent notamment des conditions du marché, tant en termes de prix que de capacité disponible, peuvent influencer sur le volume des primes cédées et la rentabilité de la Mutuelle. Les sociétés de réassurance peuvent décider d'exclure certaines couvertures des contrats que la Mutuelle leur achète ou peuvent modifier de temps à autre les modalités de ces contrats. Les variations qui en résultent dans la protection de réassurance pourraient exposer la Mutuelle à un plus grand risque et à une plus grande perte éventuelle et, par conséquent, elles pourraient miner la capacité de la Mutuelle à souscrire de futurs contrats. Lorsque la Mutuelle ne réussit pas à atténuer le risque au moyen de contrats de réassurance, elle envisage de réduire les protections offertes à sa clientèle afin de limiter son risque.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2021

14. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque d'assurance (suite)

Risque de réassurance (suite)

Compte tenu du faible rapport entre le volume de primes et l'envergure de certains risques, la Mutuelle est grandement dépendante économiquement de ses réassureurs et doit donc maintenir l'intérêt de ces derniers à renouveler annuellement leurs traités.

Le maintien de pratiques de souscription et de prévention efficaces par la Mutuelle, en particulier dans le cas des risques de grande valeur, et l'évaluation des risques de souscription, sont des mesures essentielles pour conserver une relation de confiance à long terme avec les réassureurs.

Tous les traités échéant le 31 décembre 2021 ont été renouvelés pour une période d'un an.

Risque réglementaire et de gouvernance

Puisque le changement de lois ou de réglementations peut influencer directement sur la rentabilité d'un secteur d'activité économique, la Mutuelle a développé un programme de conformité à l'environnement normatif afin de limiter ce risque.

De plus, la Mutuelle collabore étroitement avec les organismes de réglementation et elle se tient au fait de l'évolution des lois et règlements afin d'en évaluer l'incidence sur sa capacité à répondre aux exigences de solvabilité et aux autres obligations.

La qualité de la gouvernance est un facteur crucial pour les entités oeuvrant dans le domaine de l'assurance. En conséquence, il est primordial que les dirigeants adhèrent aux valeurs ainsi qu'aux objectifs de la Mutuelle. L'un des rôles du comité d'éthique est de veiller au respect des politiques et procédures mises en place par la Mutuelle en matière de gouvernance. Pour ce faire, le comité d'éthique dispose d'un cadre bien établi et peut recourir aux services d'une tierce partie pour le supporter et ainsi préserver le risque de réputation. Le comité de déontologie (comme il se nommait) a été dissous en 2020 à la suite de la nomination de l'administrateur provisoire le 26 février 2020 par la Cour supérieure à la demande de l'Autorité des marchés financiers. La nomination d'un nouveau conseil d'administration le 27 mai 2021 et le jugement rendu le 13 août 2021 libérant l'administrateur provisoire de son mandat a permis de constituer un nouveau comité d'éthique. Ce comité a adopté un nouveau Code d'éthique et de déontologie le 13 septembre 2021.

Risque de concentration

Plus de 86 % (2020 – 86 %) des primes brutes souscrites auprès de la Mutuelle découlent de la ligne d'affaires en assurance de biens. Ces risques sont répartis relativement uniformément, sauf pour les régions urbaines, dont principalement Montréal. Cependant, le principal risque de concentration découle de la nature même du marché de la Mutuelle. En vertu de son permis d'assureur, la Mutuelle ne peut assurer que les personnes morales à vocation religieuse et les organismes à but non lucratif ayant un but charitable, social ou religieux.

Selon les clauses des contrats en vigueur, la responsabilité de la Mutuelle vis-à-vis de l'ensemble de ses membres est limitée à 100 000 000 \$ par sinistre de quelque nature que ce soit. Cette limitation est conforme au règlement adopté par le conseil d'administration de la Mutuelle.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2021

14. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque d'assurance (suite)

Développement des sinistres

La Mutuelle est exposée au risque que la provision pour sinistres figurant à l'état de la situation financière soit éventuellement insuffisante. Le risque quant à la provision « Biens » est relativement faible puisque l'estimation se base sur la somme assurée du bilan sinistré ou sur un devis de réparations et que le délai de règlement est relativement rapide. Le risque quant à l'assurance responsabilité est plus significatif. La Mutuelle a recours aux services d'un actuaire externe afin d'évaluer cette provision.

Les tableaux de développement des sinistres suivants présentent l'évolution des provisions pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement par année de survenance des sinistres. Au 31 décembre 2021, le développement des sinistres est le suivant :

Brut

	2011 et antérieures	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Estimation des sinistres encourus ultimes	- \$	964 488 \$	3 700 625 \$	1 219 001 \$	1 442 187 \$	1 947 656 \$	2 085 262 \$	1 096 546 \$	3 022 810 \$	1 305 306 \$	1 545 960 \$	
À la fin de l'exercice de souscription	-	2 548 833	3 656 522	1 020 807	971 384	1 425 676	1 449 935	769 933	2 829 969	1 221 076	-	
Un an après	-	2 880 302	3 651 466	943 987	1 390 286	1 419 483	1 565 124	810 004	2 843 824	-	-	
Deux ans après	-	2 930 621	3 663 398	945 504	1 649 583	1 414 340	1 739 350	769 399	-	-	-	
Trois ans après	-	3 444 921	3 620 053	1 799 561	1 819 988	1 414 340	1 679 894	-	-	-	-	
Quatre ans après	-	3 379 693	3 659 752	1 799 561	1 825 990	1 414 340	-	-	-	-	-	
Cinq ans après	-	3 796 762	3 659 752	1 813 198	1 791 653	-	-	-	-	-	-	
Six ans après	-	3 362 749	3 659 752	1 814 711	-	-	-	-	-	-	-	
Sept ans après	-	3 433 784	3 659 752	-	-	-	-	-	-	-	-	
Huit ans après	-	3 433 784	3 659 752	-	-	-	-	-	-	-	-	
Neuf ans après	-	3 433 784	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Sinistres encourus ultimes	13 760 718	3 433 784	3 659 752	1 814 711	1 791 653	1 414 340	1 679 894	769 399	2 843 824	1 221 076	1 545 960	33 935 111 \$
Sinistres payés	-	(3 355 182)	(3 659 752)	(1 804 828)	(1 779 453)	(1 414 340)	(1 484 694)	(763 570)	(2 572 686)	(964 423)	(618 523)	(18 417 451)
Sinistres en voie de règlement	13 760 718 \$	78 602 \$	- \$	9 883 \$	12 200 \$	- \$	195 200 \$	5 829 \$	271 138 \$	256 653 \$	927 437 \$	15 517 660
Effet de l'actualisation et des marges												2 421 277
												17 938 937 \$

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2021

14. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque d'assurance (suite)

Développement des sinistres (suite)

Net

	2011 et antérieures	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Estimation des sinistres encourus ultimes												
À la fin de l'exercice												
de souscription	- \$	405 610 \$	1 354 898 \$	379 692 \$	570 449 \$	607 791 \$	804 818 \$	1 092 046 \$	2 352 802 \$	1 205 555 \$	1 461 000 \$	
Un an après	-	375 244	1 348 276	296 077	501 660	439 590	535 915	759 157	2 291 038	1 204 558	-	
Deux ans après	-	516 962	1 343 315	263 589	907 763	432 024	660 782	810 004	2 283 181	-	-	
Trois ans après	-	419 504	1 351 533	264 132	1 040 912	428 938	854 285	769 399	-	-	-	
Quatre ans après	-	439 596	1 341 041	408 188	1 192 232	428 938	806 506	-	-	-	-	
Cinq ans après	-	409 695	1 365 347	408 188	882 663	428 938	-	-	-	-	-	
Six ans après	-	463 717	1 365 347	416 371	882 667	-	-	-	-	-	-	
Sept ans après	-	463 726	1 365 347	417 278	-	-	-	-	-	-	-	
Huit ans après	-	471 192	1 365 347	-	-	-	-	-	-	-	-	
Neuf ans après	-	471 188	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Sinistres encourus ultimes	7 136 770	471 188	1 365 347	417 278	882 667	428 938	806 506	769 399	2 283 181	1 204 558	1 461 000	17 226 832 \$
Sinistres payés	-	(462 932)	(1 365 347)	(411 349)	(882 667)	(428 938)	(611 306)	(763 570)	(2 229 043)	(964 604)	(618 523)	(8 738 279)
Sinistres en voie de règlement	7 136 770 \$	8 256 \$	- \$	5 929 \$	- \$	- \$	195 200 \$	5 829 \$	54 138 \$	239 954 \$	842 477 \$	8 488 553
Effet de l'actualisation et des marges												1 542 871
												10 031 424 \$

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2021

14. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels la Mutuelle est exposée ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si une contrepartie à une opération ne respecte pas ses engagements. Il constitue un risque auquel la Mutuelle est exposée et provient principalement de l'encaisse, des primes à recevoir des assurés, du portefeuille de placements en obligations et des sommes à recevoir des réassureurs.

L'encaisse est détenue auprès d'une institution financière reconnue, dont la notation de crédit est de bonne qualité, afin de diminuer le risque de crédit associé à cet actif.

Les primes à recevoir des assurés sont encaissées de façon continue. De ce fait, l'exposition de la Mutuelle aux créances douteuses n'est pas importante.

Les montants recouvrables des réassureurs sont estimés de manière conforme au passif des sinistres et aux contrats de réassurance. Bien que la Mutuelle ait conclu des contrats de réassurance, elle n'est pas libérée de ses obligations directes envers ses titulaires de contrat, et il existe donc un risque de crédit à l'égard de l'assurance cédée, dans la mesure où un ou des réassureurs seraient incapables de respecter leurs obligations assumées en vertu de tels contrats de réassurance. Par conséquent, la Mutuelle diversifie le placement de sa réassurance de façon à ne pas dépendre d'un seul réassureur. De plus, lors du processus de sélection, en conformité avec sa politique de réassurance, la Mutuelle engage des réassureurs agréés au Canada et soumet ces derniers à une procédure de vérification de leur crédit. Selon la politique, les réassureurs significatifs devraient avoir une notation financière de Standard & Poor's minimale de « BBB » lors de la signature des contrats. Puisqu'elle se limite généralement aux réassureurs agréés, la Mutuelle n'exige pas de garantie de ses réassureurs. La Mutuelle évalue, à chaque date de présentation de l'information financière, les recouvrements et les montants à recevoir de la réassurance et constitue des provisions pour les montants de réassurance jugés irrécouvrables. Aux 31 décembre 2021 et 2020, aucun des réassureurs n'a subi une détérioration de sa notation financière par rapport aux critères de la politique de réassurance. La direction estime qu'aux 31 décembre 2021 et 2020, la Mutuelle n'est pas exposée à une perte significative relative à ses réassureurs.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2021

14. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risques financiers (suite)

Risque de crédit et de contrepartie (suite)

En ce qui concerne le portefeuille de placements en obligations, des critères concernant la cote de crédit des émetteurs ainsi que les limites d'exposition par prêteur, permettant ainsi une diversification des placements en obligations, prémunissent la Mutuelle contre les risques qu'un défaut de paiement affecte de manière significative les résultats.

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Obligations par cote de crédit		
AAA/Aaa/A-1	69 %	50 %
AA/Aa/A-2	3 %	4 %
A/A-3	28 %	46 %

En règle générale, la valeur comptable à l'état de la situation financière des actifs financiers de la Mutuelle exposés au risque de crédit représente le montant maximum du risque de crédit auquel la Mutuelle est exposée.

À chaque date de fin d'exercices présentés, aucun des actifs financiers exposés au risque de crédit n'est déprécié. De plus, la Mutuelle a estimé, à chaque date de clôture, que la qualité de crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, est bonne.

La Mutuelle n'a aucun actif financier en souffrance aux 31 décembre 2021 et 2020.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que les fonds nécessaires ne soient pas disponibles, en temps opportun et à des coûts raisonnables, pour couvrir les engagements de la Mutuelle lorsque ceux-ci deviennent exigibles et pour soutenir la croissance prévue dans le cadre de sa planification stratégique.

Afin de gérer les exigences de trésorerie, la Mutuelle conserve les liquidités nécessaires en conformité avec sa politique de placement et en appariement avec ses engagements inscrits aux passifs.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2021

14. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risques financiers (suite)

Risque de liquidité (suite)

Les tableaux suivants présentent les montants des échéances des flux monétaires liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux autres passifs financiers ainsi que l'échéance des actifs supportant les passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les obligations ont été présentées selon l'échéance de l'instrument financier bien qu'elles demeurent disponibles à la vente.

	2021			Total
	Moins d'un an	Un à cinq ans	Plus de cinq ans	
Passifs				
Provision pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement actualisés	1 947 390 \$	15 984 177 \$	7 370 \$	17 938 937 \$
Dettes d'exploitation	547 110	-	-	547 110
Obligation locative	3 368	-	-	3 368
	2 497 868 \$	15 984 177 \$	7 370 \$	18 489 415 \$
Actifs supportant les passifs				
Encaisse	6 061 478 \$	- \$	- \$	6 061 478 \$
Sommes à recevoir des réassureurs	628 258	-	-	628 258
Part des réassureurs dans la provision pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement	976 013	6 931 500	-	7 907 513
Placements	32 247 947	6 528 551	7 172 534	45 949 032
	39 913 696 \$	13 460 051 \$	7 172 534 \$	60 546 281 \$

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2021

14. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risques financiers (suite)

Risque de liquidité (suite)

	2020			Total
	Moins d'un an	Un à cinq ans	Plus de cinq ans	
Passifs				
Provision pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement actualisés	1 360 523 \$	16 262 993 \$	768 134 \$	18 391 650 \$
Attribution aux membres à payer	410 236	-	-	410 236
Dettes d'exploitation	476 340	-	-	476 340
Obligation locative	9 824	-	-	9 824
	2 256 923 \$	16 262 993 \$	768 134 \$	19 288 050 \$
Actifs supportant les passifs				
Encaisse	4 587 618 \$	- \$	- \$	4 587 618 \$
Sommes à recevoir des réassureurs	248 617	-	-	248 617
Part des réassureurs dans la provision pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement	484 726	6 275 203	754 445	7 514 374
Placements	30 587 990	8 733 941	6 445 213	45 767 144
	35 908 951 \$	15 009 144 \$	7 199 658 \$	58 117 753 \$

Risque de marché

Le risque de marché englobe plusieurs catégories de risques. La variation de facteurs tels que le taux de change, le taux d'intérêt et le cours des instruments financiers cotés a une incidence sur la juste valeur des actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente. Ces derniers sont surtout sensibles à une variation des taux d'intérêt du marché obligataire et à la fluctuation de la juste valeur des instruments financiers cotés. Ce risque est géré en répartissant les instruments financiers dans plusieurs catégories et en diversifiant les secteurs d'activités économiques et géographiques.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2021

14. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risques financiers (suite)

Risque de marché (suite)

Risque de change

La Mutuelle est exposée au risque de change en raison d'actions cotées libellées en dollars américains.

	2021		2020	
	Dollars canadiens	Pourcentage de l'actif total	Dollars canadiens	Pourcentage de l'actif total
Actions				
Dollars américains	1 823 117 \$	2,85 %	1 825 225 \$	2,97 %

Dans l'hypothèse où le dollar canadien s'apprécierait ou se déprécierait de 10 % par rapport au dollar américain, toutes les autres variables restant constantes, l'actif total et le résultat global de la Mutuelle diminueraient ou augmenteraient d'environ 182 000 \$ (2020 – environ 183 000 \$).

La Mutuelle ne conclut pas de contrats visant à couvrir le risque de change auquel elle est exposée.

Risque de concentration

Le risque de concentration survient lorsque des investissements sont faits avec une entité ou des entités ayant des caractéristiques semblables. La Mutuelle gère le risque de concentration en exigeant une diversification prudente des portefeuilles et en établissant une politique de placement mise à jour régulièrement.

Risque de taux d'intérêt

Les obligations incluant les obligations composant les fonds communs d'obligations portent intérêt à taux fixes et exposent la Mutuelle à un risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Dans l'hypothèse où le taux d'intérêt en vigueur sur le marché augmenterait ou diminuerait de 1 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif total et le résultat global de la Mutuelle diminueraient ou augmenteraient d'environ 533 000 \$ (2020 – environ 749 000 \$), excluant les fonds communs d'obligations.

Risque de prix

Dans l'hypothèse où le prix des actions et des fonds communs d'actions échangés augmenterait ou diminuerait de 10 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif total et le résultat global de la Mutuelle augmenteraient ou diminueraient d'environ 1 199 000 \$ (2020 – environ 1 132 000 \$).

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2021

15. CLASSEMENT DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

Pour refléter l'importance des données utilisées pour réaliser l'évaluation de la juste valeur, la Mutuelle utilise une hiérarchie de la juste valeur pour classer ses instruments financiers par catégorie. Tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière doivent être classés selon une hiérarchie comportant trois niveaux, soit :

- Niveau 1 : Évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : Techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix d'instruments semblables cotés sur des marchés actifs, à des prix d'instruments identiques ou semblables cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien;
- Niveau 3 : Techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau suivant présente la hiérarchie des actifs évalués à la juste valeur au 31 décembre 2021 :

	2021			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Encaisse	6 061 478 \$	- \$	- \$	6 061 478 \$
Obligations	9 011 454	6 219 182	-	15 230 636
Actions cotées	9 196 089	-	-	9 196 089
Fonds communs d'obligations	18 730 281	-	-	18 730 281
Fonds communs d'actions	2 792 026	-	-	2 792 026
	45 791 328 \$	6 219 182 \$	\$	52 010 510 \$

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2021

15. CLASSEMENT DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR (suite)

Le tableau suivant présente la hiérarchie des actifs évalués à la juste valeur au 31 décembre 2020 :

	2020			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Encaisse	4 587 618 \$	- \$	- \$	4 587 618 \$
Obligations	7 167 027	8 012 127	-	15 179 154
Actions cotées	8 523 084	-	-	8 523 084
Fonds communs d'obligations	19 265 302	-	-	19 265 302
Fonds communs d'actions	2 799 604	-	-	2 799 604
	42 342 635 \$	8 012 127 \$	- \$	50 354 762 \$

La Mutuelle évalue le classement des actifs financiers à chaque date de fin d'exercice. Aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux au cours des exercices terminés les 31 décembre 2021 et 2020.

16. ENGAGEMENTS

La Mutuelle s'est engagée par contrats jusqu'en 2026 pour la location de locaux, de systèmes informatiques et d'équipement. Le solde des engagements suivant ces contrats s'établit à 565 805 \$ et les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices sont les suivants :

2022 – 254 022 \$
2023 – 153 961 \$
2024 – 86 821 \$
2025 – 53 251 \$
2026 – 17 750 \$

17. PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants incluent les administrateurs (dirigeants ou non) ainsi que les membres du comité de direction et l'administrateur provisoire jusqu'en août 2021. La rémunération des principaux dirigeants est la suivante :

	2021	2020
Avantages à court terme	954 448 \$	671 827 \$

La rémunération des administrateurs est présentée aux annexes B et D.

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2021

2020

A - FRAIS D'ADMINISTRATION

Salaires	1 078 256 \$	922 869 \$
Charges sociales	205 873	191 917
Affranchissement et messagerie	8 830	9 632
Assurances	54 588	68 212
Cotisations	14 474	16 110
Entretien et réparations	8 801	10 740
Fournitures de bureau et papeterie	3 967	4 868
Frais de déplacement	3 233	6 328
Frais de formation	6 151	20 624
Frais de réunion	1 611	1 016
Frais divers	15 638	7 913
Inspections	31 153	35 215
Loyer	128 963	126 434
Publicité	2 248	3 764
Services de télécommunications et informatiques	325 745	421 960
Services professionnels	371 446	231 546
Taxes et permis	9 694	7 401
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	46 530	52 490
	2 317 201 \$	2 139 039 \$

B - FRAIS DE GOUVERNANCE

Rémunération des administrateurs	113 903 \$	39 388 \$
Charges sociales	11 229	3 416
Frais d'assemblée et de réunions	11 782	67
Frais de déplacement	1 005	854
Frais divers	-	999
Frais liés à l'administration provisoire	101 260	293 107
Services professionnels	118 168	16 515
	357 347 \$	354 346 \$

C - CENTRE D'ENTRAIDE ET DE PRÉVENTION

Salaires	220 496 \$	216 873 \$
Charges sociales	44 081	45 435
Frais de déplacement	1 303	1 849
Frais divers	1 746	2 287
Produits	(1 970)	(2 300)
Services professionnels	14 400	10 030
Amortissement des immobilisations corporelles	5 055	8 196
	285 111 \$	282 370 \$

Compagnie mutuelle d'assurance en Église

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2021

2020

D - FRAIS DÉCOULANT DES LITIGES RELIÉS À LA GOUVERNANCE

Rémunération de l'administrateur provisoire

29 375 \$

64 418 \$

Frais d'avocats et autres frais

435 552

427 535

464 927 \$

491 953 \$

LA MUTUELLE, FIÈRE PARTENAIRE DE VOTRE AVENIR

- ✓ Assurances
- ✓ Formations
- ✓ Programmes et subventions

www.cmae.ca

1071, rue de la Cathédrale
Montréal (Québec) H3B 2V4



**MUTUELLE
D'ASSURANCE
EN ÉGLISE**

AGENCE EN ASSURANCE DE DOMMAGES



**CENTRE
D'ENTRAIDE
ET DE PRÉVENTION**

